

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 18 avril 2007

Projet de loi

approuvant le compte administratif de l'Etat de Genève et la gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2006

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
vu les articles 80 et 82 de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847;
vu la loi établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'année 2006, du 23 juin 2006;
vu le compte d'Etat de la République et canton de Genève et le rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2006,
décrète ce qui suit :

Art. 1 Compte administratif

Le compte administratif de l'Etat de Genève pour 2006 est annexé à la présente loi.

Art. 2 Fonctionnement

¹ Avant les imputations internes et les subventions redistribuées, les charges sont arrêtées au montant de 6 939 435 777,78 F et les revenus à 7 144 785 004,99 F.

² Les imputations internes et les subventions redistribuées totalisent, aux charges comme aux revenus, 872 719 589,05 F.

³ L'excédent des revenus s'élève à 205 349 227,21 F.

Art. 3 Investissements

¹ Les dépenses d'investissement sont arrêtées à 453 844 840,26 F et les recettes à 54 329 619,65 F.

² Les investissements nets s'élèvent à 399 515 220,61 F.

Art. 4 Financement

Les investissements nets de 399 515 220,61 F en regard d'un autofinancement de 415 892 402,79 F composé des amortissements ordinaires du patrimoine administratif de 278 420 222,06 F, des amortissements liés aux opérations extraordinaires 10 461 122,75 F, des dotations aux provisions et réserves de 233 673 663,36 F, des dotations à provisions liées à des opérations extraordinaires 63 933 000,00 F, des dissolutions de provisions ordinaires de 374 336 371,25 F, des dissolutions de provisions liées à des opérations extraordinaires 1 608 461,34 F et de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement de 205 349 227,21 F, génèrent un excédent de financement de 16 377 182,18 F.

Art. 5 Réserve conjoncturelle

Il est attribué à la réserve conjoncturelle, après détermination du résultat, 102 674 613,60 F, soit la moitié de l'excédent des revenus du compte de fonctionnement.

Art. 6 Découvert

Le découvert à l'actif du bilan diminue de 102 674 613,61 F, représentant le solde de l'excédent des revenus après attribution de la moitié de ceux-ci à la réserve conjoncturelle.

Art. 7 Approbation de la gestion du Conseil d'Etat

La gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2006 est approuvée.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

COMPTES ADMINISTRATIF 2006

	COMPTÉ 2006		COMPTÉ 2006		COMPTÉ 2005	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1. FONCTIONNEMENT						
TOTAL CHARGES ET REVENUS, HORS IMPUTATIONS INTERNES ET SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES (ET A REDISTRIBUER)	6'939'433'777,78	7'144'785'004,99	6'689'088'356	6'396'822'560	7'661'972'495,11	7'228'348'018,13
Résultat de fonctionnement (col. gauche : boni / col. droite : déficit)	205'349'227,21			292'265'796		433'624'476,98
Charges et revenus liés aux opérations de la Fondation de valorisation	104'133'938,32	208'912'440,06	172'000'000	187'000'000	427'669'607	294'679'726
Résultat des opérations liées à la Fondation de valorisation (col. gauche : boni / col. droite : déficit)	104'678'501,74		15'000'000			132'989'981
Charges et revenus liés aux opérations extraordinaires et aux régularisations comptables	771'92'974,70	60'679'535,48			674'532'226	864'722'452
Résultat des opérations extraordinaires et aux régularisations comptables (col. gauche : boni / col. droite : déficit)		16'513'439,22			190'190'228,00	
TOTAL CHARGES ET REVENUS, HORS FONDATION DE VALORISATION; HORS OPERATIONS EXTRAORDINAIRES ET REGULARISATIONS COMPTABLES; IMPUTATIONS INTERNES ET SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES (ET A REDISTRIBUER)	67'99'108'864,76	6'875'293'029,45	6'517'088'356,00	6'209'922'560,00	6'559'770'662,11	6'068'945'840,47
Résultat hors opérations liées à la Fondation de valorisation; hors opérations extraordinaires et aux régularisations comptables (col. gauche : boni / col. droite : déficit)	117'194'164,69			307'265'796,00		490'824'821,64
Imputations internes et subventions redistribuées (et à redistribuer)	872719'586,05	87271'9588,05	427'965'723	427'965'723	924'773'967,19	924'773'967,19
2. INVESTISSEMENTS						
Dépenses et Recettes hors transfert du PA ¹ au PF ² (hors imputations internes)	45'944'840,26	54'329'619,05	470'264'273	38'931'230	379'386'151,00	45'525'067,00
Imputations internes					55'439'000,66	55'439'000,66
Dépenses et recettes hors transfert du PA au PF (avec imputations internes)	45'944'840,26	54'329'619,05	470'264'273	38'931'230	434'825'151,66	100'964'067,66
Investissements nets (col. gauche : réduction nette / col. droite : dépenses nettes)		399'515'220,61		431'332'993		333'861'094,00
3. FINANCEMENT						
Investissements nets	389'515'220,61		431'332'993		333'861'094,00	
Amortissements ordinaires (PA, PF)		278'420'222,06		304'008'777		205'783'302,64
Amortissements liés aux opérations extraordinaires		10'461'122,75				787'876'324,95
Résultat de fonctionnement		205'349'227,21		292'265'796		433'624'476,98
Dotations aux provisions et réserves ordinaires		233'673'963,36		99'620'500		167'637'970,39
Dotations aux provisions liées aux opérations extraordinaires		63'033'000,00				40'257'602,69
Dissolutions de provisions ordinaires	374'336'371,25		249'698'320			
Dissolutions de provisions liées aux opérations extraordinaires	1'908'461,34					
Financement (col. gauche : excédent / col. droite : insuffisance)	16'377'182,18			569'469'832		85'283'668,17
4. DÉCOUVERT						
Variation nette du patrimoine administratif - invest. nets moins amortis. - (col. gauche : diminution / col. droite : augmentation)		110'033'975,80				
Variation nette des provisions et des réserves (col. gauche : abolition nette / col. droite : dissolution nette)		76'338'169,23				
Variation du découvert (col. gauche : augmentation de la dette au diminution du découvert / col. droite : diminution de la dette au augmentation du découvert)						
Attribution à la réserve conjoncturelle	102'674'613,61					
	102'674'613,60					

¹ Opération extraordinaire dans les comptes 2005 liée à la fondation de valorisation de 1901'602,26 est incluse sur la ligne "Charges et revenus liés aux opérations de la Fondation de valorisation". On constate le figure donc pas sur les charges liées aux opérations extraordinaires.

² Patrimoine administratif
³ Patrimoine financier



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Exposé des motifs du Conseil d'Etat à l'appui du Compte d'Etat 2006

Une hirondelle ne fait pas le printemps...

Les comptes de l'Etat de Genève présentent, avant versement à la réserve conjoncturelle, un excédent de revenus de 205 millions de francs, soit le plus important réalisé depuis 1987 (217 millions). Le Conseil d'Etat ne peut que se réjouir de ce résultat positif qui tranche avec les exercices déficitaires de ces trois dernières années. La bonne tenue du compte de fonctionnement permet d'assurer l'autofinancement intégral des investissements et des dépenses occasionnées par la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe.

Ce résultat intègre, il faut le souligner, une nouvelle série d'ajustements comptables - dont certains réclamés de longue date par l'Inspection cantonale des finances (ICF) - qui affectent aussi bien les revenus que les dépenses. Ensemble, ces régularisations ont réduit l'excédent de l'exercice 2006 de 16,5 millions. Elles constituent la dernière opération de ce type, l'entrée en vigueur des normes IPSAS au 1^{er} janvier 2008 devant permettre par le biais du bilan d'entrée la mise en conformité avec le nouveau standard comptable.

Cela étant, le Conseil d'Etat accueille ce retour aux chiffres noirs avec circonspection, au regard des circonstances particulières qui ont permis d'atteindre l'objectif du retour à l'équilibre:

- L'année 2006 a constitué un millésime exceptionnel sur le plan économique. A Genève comme dans toute la Suisse, les entreprises ont réalisé des bénéfices record qui ont eu un impact fiscal considérable. Le marché immobilier a connu pour sa part une activité vigoureuse et les transactions se sont opérées à des prix élevés, ce qui s'est répercuté sur les impôts immobiliers et largement profité à la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe. Le Conseil d'Etat salue la santé de l'économie genevoise et le dynamisme de ses entreprises, mais demeure conscient qu'il ne peut tabler une croissance économique aussi forte à moyen terme. En économie de marché, la phase ascendante d'un cycle est, tôt ou tard, suivie par une période de moindre croissance, sinon de récession. Or, on sait d'expérience que les impôts sur les personnes morales peuvent connaître une chute importante lorsque la croissance ralentit
- Le résultat favorable des comptes 2006 est dû, pour quelque 239 millions, à une correction des évaluations fiscales figurant dans les comptes 2003, 2004 et 2005. Ce type de bonne surprise n'est - hélas ! - pas de celles sur lesquelles on peut compter chaque année pour améliorer le résultat.
- Au chapitre des revenus, les comptes 2006 sont également améliorés par des recettes extra-fiscales non-récurrentes comme la restitution de subventions ou la dissolution de la Fondation Start PME.
- D'autres revenus non-fiscaux s'éteindront à la fin de l'année 2007. Il s'agit notamment de l'augmentation provisoire de la redevance versée par SIG de l'effort consenti par les communes dans le cadre de la loi sur la participation des communes à l'assainissement des finances de l'Etat et au financement du Fonds d'équipement communal (FEC). Quant à l'augmentation du cours de l'action BCGe (56,8 millions), cette recette par définition incertaine ne sera, quoi qu'il arrive, plus inscrite au compte de fonctionnement avec l'entrée en vigueur des normes IPSAS.

Le déficit structurel n'a pas disparu

La petite opération ci-dessous, qui n'a qu'un caractère pédagogique, indique que si l'on tient pas compte de la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe, des éléments d'ajustement ou de corrections d'évaluations fiscales portant sur des exercices antérieurs, les comptes 2006 auraient été légèrement déficitaires.

L'exercice a bien sûr ses limites, car rien n'interdit de penser que les recettes fiscales de 2006 s'avèrent finalement elles aussi un peu plus élevés que l'évaluation contenue dans ces comptes, ce qui améliorerait d'autant le résultat.

Mais tout de même, le constat ne peut être éludé: en une période de croissance économique record, l'Etat de Genève est en réalité proche de l'équilibre, sans plus. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat tient à réaffirmer que l'année 2008 sera celle de tous les dangers et qu'une rechute paraît à peu près inévitable en l'état.

	Charges	Revenus	Résultat
Résultat publié (hors i.i. et subventions redistribuées)	6'939.4	7'144.8	+205.3
Charges et revenus liés aux opérations de la Fondation de valorisation	104.1	208.8	
Avances	23.0		
Régularisations comptables suite aux recommandations de l'ICF	77.2	60.7	
Opération transitoires : RPT provision pour transitoires AI	21.2		
Impôts (différentiels années précédentes)			
PM		176.6	
PP		62.6	
Résultat (hors i.i. et subventions redistribuées)	6'713.9	6'636.1	-77.8

Les résultats de 2006 incitent à un optimisme prudent pour les comptes 2007 qui, sauf renversement de la conjoncture au second semestre, pourraient être eux aussi proche de l'équilibre. Pour 2008 et les années suivantes, une inquiétude légitime persiste. Les comptes seront alors lourdement péjorés par le fardeau de la nouvelle péréquation inter-cantonale, les baisses d'impôts décidées à Berne et leurs effets directs ou indirects sur le canton de Genève, l'augmentation des allocations familiales, les nouvelles et dépenses induites par le vieillissement de la population ou l'augmentation exponentielle des dépenses d'assistance.

Le Conseil d'Etat préférerait évidemment annoncer au Parlement et à la population genevoise de meilleures nouvelles, mais il estime qu'il est de son devoir de rappeler à chacun que l'opération d'assainissement des finances publiques de notre canton est une entreprise de longue durée qui s'étendra pendant au moins une décennie, compte tenu surtout du niveau insupportable de la dette du canton, qui représente plus de deux années de recettes hors Fondation de valorisation.

Points positifs et négatifs

Il n'y aura pas de retour à l'équilibre durable des finances publiques sans une réforme profonde du fonctionnement actuel de l'Etat allant dans le sens d'une nouvelle gestion des ressources humaines, d'une plus grande simplicité des procédures et, en général, d'une plus grande efficacité. De ce point de vue le Conseil d'Etat tient à manifester sa satisfaction à l'administration et aux entités publiques, pour la discipline et l'économie de moyens dont elles ont fait preuve pendant l'année 2006. Les **charges de personnel** sont non seulement inférieures au budget, mais également en baisse de 0,6% par rapport au compte 2005. De même, les **dépenses générales** sont inférieures au budget de plus de 24 millions de francs et en baisse de 29 millions en comparaison des comptes 2005.

Le cas des **subventions** mérite une mention particulière. Tant les **indemnités** allouées à des entités pour assumer des tâches publiques (TPG, HUG, EMS ou EPH, par exemple) que les **aides financières** octroyées à des associations réalisant des tâches d'intérêt public se sont stabilisées et respectent scrupuleusement la dotation budgétaire. En revanche, les **allocations à des tiers**, soit les prestations accordées à des personnes physiques, sont à la fois légèrement supérieures au budget et en nette hausse par rapport à l'exercice 2005 (assistances, prestations en faveur des personnes âgées). Cette évolution différenciée est principalement due aux dépenses d'assistance, dont l'augmentation exponentielle (doublement entre 2002 et 2006 !) est d'autant plus inquiétante qu'elle perdure en phase de "boom" économique. Cette tendance, si elle devait perdurer, est de nature à remettre en cause les efforts d'assainissement des finances publiques, les gains d'efficacité obtenus servant en fin de compte à financer l'explosion des dépenses d'aide sociale.

La **dette** constitue un autre sujet d'inquiétude pour le Conseil d'Etat. Le décalage chronologique induit par le système d'imposition *postnumerando* conduit à une augmentation de la dette de 450 millions de francs durant l'année 2006, malgré un degré d'autofinancement supérieur à 100%. Ainsi, en terme de trésorerie, les dépenses comptabilisées en 2006 ont, pour l'essentiel, été décaissées en 2006, alors que les recettes comptabilisées en 2006 ne sont qu'en partie encaissées durant la même année. A cela s'ajoute un important décalage entre la somme comptabilisée pour les pertes de la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe et les décaissements réalisés. Avec les taux d'autofinancement des années 2005 et 2006, on doit s'attendre à ce que la dette se stabilise au niveau du 31 décembre 2006 pendant les années 2007 et 2008. La hausse rapide des taux à court terme et la lente montée des taux longs représentent un réel danger pour l'équilibre financier du canton. Une hausse de 0,1% du taux d'intérêt moyen de la dette se solde pour l'Etat de Genève par une dépense supplémentaire de 13 millions de francs. Malgré la sage politique pratiquée depuis quelques années, consistant à privilégier les emprunts à long terme et à taux fixes pour limiter les effets d'une hausse des taux, la progression de ceux-ci pourrait accroître les dépenses de l'Etat de plusieurs dizaines de millions de francs au cours de ces prochaines années.

L'impact déterminant des réformes

Le Conseil d'Etat a eu à plusieurs reprises l'occasion de le rappeler, l'équilibre financier ne tient pas seulement à l'efficacité de l'administration mais aussi à l'efficacité des politiques publiques. Il n'est pas exagéré de prétendre que l'assainissement durable des finances publiques restera un vœu pieux aussi longtemps que le taux de chômage sera deux fois plus élevé que celui du reste de la Suisse et que les personnes travaillant à Genève seront contraintes à résider dans le canton de Vaud ou en France voisine, faute de trouver un logement.

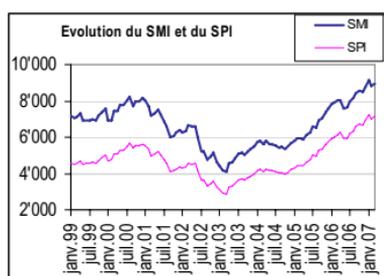
Les comptes 2006 constituent donc pour le Conseil d'Etat un motif de redoubler d'efforts en vue d'optimiser les politiques publiques dans les domaines clés que sont le chômage, le logement, les transports et la formation. Le Rapport de gestion 2006 du Conseil d'Etat fait état des initiatives déjà prises durant l'année. Du succès ou de l'échec des réformes dépendra en large partie la réussite de l'assainissement à long terme de nos finances publiques.

David Hiler
Conseiller d'Etat en charge
du département des finances

Contexte économique: une année exceptionnelle

L'économie genevoise a bénéficié, en 2006, d'une année exceptionnelle. Dans un contexte de cycle conjoncturel ascendant, la croissance a été soutenue dans tous les domaines. Nombre d'indicateurs atteignent ou dépassent des niveaux connus au cours de l'année 2000, référence d'excellente conjoncture.

Traditionnellement plus volatile que celle de la Suisse dans son ensemble et très marquée par son secteur financier, l'économie genevoise a subi un fort ralentissement durant les années 2001 et 2003, suivi d'un retournement hésitant en 2003. Amorcée franchement en 2004, la croissance économique s'est accélérée et a gagné en puissance en 2005 et 2006, se consolidant et se généralisant. Les principaux indices boursiers suisses (Swiss market index et Swiss performance index) témoignent de cette évolution.



La hausse conjoncturelle actuelle suit un scénario classique : le cycle de croissance se caractérise par un premier temps d'augmentation sensible des bénéfices des sociétés, tels qu'enregistrés en 2005. En bref décalage, après cette première phase nécessaire, survient une période marquée par la reprise de l'emploi et des investissements. Dans son ensemble, ce cycle ascendant entraîne une progression notable des volumes d'échanges extérieurs.

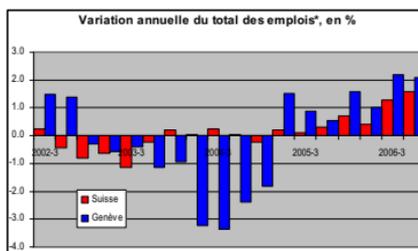
De fait, à la faveur du contexte conjoncturel dynamique de 2005 et 2006, ainsi que d'une situation monétaire particulière, les exportations enregistrent en 2006 une croissance record (+14%) en un an grâce notamment aux branches phares de l'économie genevoise : machines et appareils électriques et électroniques, industrie chimique, exportations horlogères, articles de bijouterie. Les importations bénéficient également d'une tendance à la hausse depuis le premier semestre 2005, malgré une progression moins forte en 2006 qu'en 2005.

Quant au pilier de l'économie locale que constitue le secteur bancaire et financier, son évolution durant l'année 2006 peut être qualifiée de très bonne, voire excellente. Selon l'enquête conjoncturelle de la Fondation Genève Place Financière, les bénéfices des banques et des sociétés financières, après avoir fortement diminué entre 2001 et 2003, ont connu dès 2004 des progressions annuelles moyennes supérieures, voire largement supérieures à 15%.

L'année 2006 est par ailleurs une année record pour l'hôtellerie genevoise qui compte plus de 2,6 millions de nuitées. Il faut remonter au tout début des années 1970 pour trouver un total plus élevé pour le canton.

Simultanément, le renchérissement reste maîtrisé (1,1% en moyenne annuelle), le climat de consommation continue à s'améliorer, l'augmentation de la masse salariale demeure soutenue et le marché de l'emploi bénéficie de l'amélioration attendue.

En glissement annuel, le nombre d'emplois connaît, au quatrième trimestre 2006 et pour le sixième trimestre consécutif, une variation nettement positive qui illustre une période de création d'emplois. Cette croissance profite plus particulièrement au secteur secondaire. Globalement, le volume de l'emploi a augmenté de 2,6 % de fin 2004 à fin 2006, dont 2,1 % en 2006.

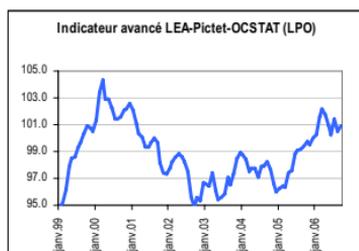


Emploi dans les secteurs secondaire et tertiaire, sans secteur public international ni services domestiques

La concurrence accrue sur ce marché du travail en expansion touche également les mouvements de titulaires de permis frontaliers : de 9280 nouveaux permis et 3667 permis échus résulte une augmentation annuelle de 10,9%.

Bien que toujours élevé, le taux de chômage, dans le canton de Genève, s'établit fin 2006, à 6,8%, taux plus bas qu'une année plus tôt (7,3%). Une telle diminution, en rythme annuel, n'avait plus été enregistrée depuis 2000.

L'indicateur LEA-Pictet-OCSTAT (LPO), qui anticipe l'évolution de la conjoncture économique à Genève pour les six à neuf prochains mois, poursuit une légère tendance de ralentissement dans ses valeurs de fin d'année. Plutôt qu'un retournement de tendance, ce timide repli laisse présager d'une stabilisation progressive de la croissance genevoise, à un haut niveau, en 2007.



Décembre 1983 = 100

NB : c'est essentiellement la tendance d'ensemble du trimestre (voire du semestre) qu'il convient d'interpréter. Toute variation mensuelle relative doit être interprétée avec recul.

Compte de fonctionnement: autofinancement positif

Le compte de fonctionnement de l'Etat de Genève présente un bénéfice de 205,3 millions de francs, qui permet d'assurer l'autofinancement des investissements. Après résultat, un montant de 102,7 millions sera affecté à la réserve conjoncturelle*.

Les charges de fonctionnement hors imputations internes et subventions redistribuées - y compris les régularisations comptables décrites ci-après, affectant les charges pour 77,2 millions de francs et les revenus pour 60,7 millions - s'élèvent à 6'939,4 millions, alors que les revenus hors imputations internes et subventions à redistribuer se montent à 7'144,8 millions.

L'autofinancement est positif puisque les investissements sont autofinancés à 104,1%. Pour rappel, l'autofinancement résulte de la somme du résultat de l'exercice, des amortissements et des dotations à provisions, dont on déduit les dissolutions de provisions. L'excédent de financement (y compris les charges et revenus liées à la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale) s'élève à 16,4 millions de francs.

L'exercice 2006 se caractérise par la prise en compte et l'intégration des remarques de l'Inspectorat cantonal des finances relatives à des ajustements liés à des exercices précédents. Celles-ci entraînent des écritures comptables qui péjorent les charges de 77,2 millions de francs et améliorent les revenus de 60,7 millions de francs. Le tableau ci-dessous décrit ces opérations.

Incidences des régularisations comptables en relation avec des années précédentes affectant l'exercice 2006

	Charges	Revenus
1. Fonctionnement	77.2	60.7
Ajustement lié à la correction du rendement caisse des consignations	0.9	
Ajustement lié à l'amortissements complémentaires sur les dépenses activées pour l'assainissement des sites contaminés	0.7	
Ajustement lié aux amortissements complémentaires Téléphérique du Salève	4.6	
Ajustement lié aux amortissements complémentaires (planification sanitaire qualitative, Jolimont, Montana)	5.3	
Ajustement lié à la dotation d'une provision pour l'assainissement des sites contaminés	10.1	
Ajustement lié à la dotation d'une provision pour dévaluation des actifs de la Fondation du Palais des expositions Halle 7	23.3	
Ajustement lié à la provision pour dévaluation des actifs de la Fondation Halle 6	14.2	
Ajustement lié à la provision pour Service des autos	2.0	
Ajustement lié à la dotation d'une provision supplémentaire LAMAL	1.7	
Ajustement lié à la dotation en 2006 d'une provision pour dépréciation d'actif (Prêt Stade de Genève)	4.0	
Ajustement lié à la dotation en 2006 de la provision pour prestations complémentaires (OCPA)	7.2	
Ajustement lié à la dotation en 2006 d'une provision pour dépréciation d'actif (débiteurs SAP)	1.4	
Ajustement lié à la correction en 2006 de la participation aux bénéfices 2005 de la FTI	3.0	
Ajustement lié à la correction en 2006 d'une dette non due vis-à-vis des TPG	-1.2	
Ajustement lié à la réévaluation du capital de dotation de la Fondation du Palais des expositions Halle 7		16.8
Ajustement lié à la plus-value sur activation fondation Neptune		1.0
Ajustement lié à la comptabilisation en 2006 d'une partie d'une redevance 2005 due par les SIG		18.9
Ajustement lié à la plus value due à la sous-évaluation de la dotation à Start-PMIE		17.7
Ajustement lié à la restitution par les HUG d'une subvention antérieure à l'exercice 2006		2.3
Ajustement lié à la dissolution en 2006 de la part de réserve FDP antérieure à 2006 (OCPA)		1.2
Ajustement lié au remboursement en 2006 d'un montant dû depuis 2004 par les HUG		1.2
Ajustement lié à la correction de la provision pour rattrapage caisse de pension		1.6
2. Investissements	34.8	17.0
Dotation fondation Neptune	1.0	
Réévaluation capital de dotation Fondation Halle 7	33.8	17.0

* En vertu de l'article 67a de la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, le Conseil d'Etat a la possibilité, après détermination du résultat des comptes, de constituer une réserve conjoncturelle qui peut être utilisée à réduire d'éventuels déficits de fonctionnement.

COMPTES ADMINISTRATIF 2006

	COMPTÉ 2006		COMPTÉ 2006		COMPTÉ 2005	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1. FONCTIONNEMENT						
TOTAL CHARGES ET REVENUS, HORS IMPUTATIONS INTERNES ET SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES ET A REDISTRIBUER	6 939 435 777,78	7 147 785 004,39	6 688 088 356	6 996 822 560	7 661 972 495,11	7 228 348 011,13
Résultat de fonctionnement. (col. gauche - droit / col. droite - affecté)	203 549 227,21	-	-	292 265 706	-	433 624 476,98
Charges et revenus liés aux opérations de la Fondation de valorisation	104 133 938,32	208 824 400,08	172 000 000	187 000 000	*427 669 607	294 679 726
Résultat des opérations liées à la Fondation de valorisation (col. gauche - droit / col. droite - affecté)	104 678 501,74	-	15 000 000	-	-	132 989 881
Charges et revenus liés aux opérations extraordinaires et aux régularisations comptables (col. gauche - droit / col. droite - affecté)	77 192 974,70	60 679 535,48	-	-	*874 532 226	864 722 452
Résultat des opérations extraordinaires et aux régularisations comptables (col. gauche - droit / col. droite - affecté)	-	16 514 339,22	-	-	190 192 226,00	-
TOTAL CHARGES ET REVENUS, HORS FONDATEUR DE VALORISATION, HORS OPERATIONS EXTRAORDINAIRES ET REGULARISATIONS COMPTABLES; IMPUTATIONS INTERNES ET SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES ET A REDISTRIBUER	67 581 087 864,76	68 872 293 029,45	6 517 088 356,00	6 709 022 560,00	6 559 770 862,11	6 068 946 840,47
Résultat hors opérations liées à la Fondation de valorisation, hors opérations extraordinaires et aux régularisations comptables (col. gauche - droit / col. droite - affecté)	117 164 164,69	-	-	307 265 796,00	-	409 824 824,64
Imputations internes et subventions redistribuées (et à redistribuer)	8727 193 800,05	8727 193 800,05	427 769 723	427 769 723	924 773 597,19	924 773 597,19
2. INVESTISSEMENTS						
Depenses et Recettes hors transfert de PA ¹ , au PF ² (hors imputations internes)	45 594 834,06	54 329 619,05	47 264 273	38 981 290	379 386 151,00	465 259 870,00
Imputations internes	-	-	-	-	58 439 000,06	58 439 000,06
Depenses et recettes hors transfert de PA au PF (avec imputations internes)	45 594 834,06	54 329 619,05	47 264 273	38 981 290	434 825 151,06	1 003 690 870,06
Investissements nets (col. gauche - recettes nettes / col. droite - dépenses nettes)	-	389 512 200,61	-	431 332 993	-	333 961 094,00
3. FINANCEMENT						
Investissements nets	389 512 200,61	-	431 332 993	-	333 961 094,00	-
Amortissements ordinaires (PA, PF)	276 207 222,06	10 461 122,76	-	334 006 777	-	237 763 022,44
Amortissements liés aux opérations extraordinaires	-	205 349 227,21	-	-	-	78 978 24 45
Résultat de fonctionnement	-	203 549 227,21	292 266 796	205 349 227,21	4 330 624 476,98	-
Dotations aux provisions et réserves ordinaires	-	203 549 227,21	-	99 627 000	-	107 937 970,39
Dotations aux provisions liées aux opérations extraordinaires	-	63 933 000,00	-	-	-	40 257 602,08
Dissolutions de provisions ordinaires	374 363 371,26	-	24 668 320	-	38 569 699,47	-
Dissolutions de provisions liées aux opérations extraordinaires	10 084 611,34	-	-	-	26 968 930,39	-
Financement (col. gauche - endettement / col. droite - autofinancement)	163 771 822,18	-	-	569 469 832	-	85 263 068,17
4. DÉCOUVERT						
Variation nette du patrimoine administratif - invest. nets moins amortiss. - (col. gauche - endettement / col. droite)	-	1 003 037 5 90	-	1 27 302 216	-	-
Variation nette des provisions et des réserves (col. gauche - detentes / col. droite - detentes nettes)	-	793 381 689,23	-	1 46 877 800	-	1 707 3 1928
Variation du découvert (col. gauche - augmentation de la dette / diminution de la dette / col. droite - diminution de la dette / augmentation de la dette)	10 267 913 613,01	-	-	2 32 26 5796	-	4 330 624 477
Attribution à la réserve conjoncturelle	10 267 913 613,00	-	-	-	-	-

¹ L'opération effectuée dans les comptes 2005 fait de la Fondation de valorisation de la Fondation de valorisation. On croit nettement plus sur les charges liées aux opérations extraordinaires.

² PA: PAF, PF: PAF

³ PA: PAF, PF: PAF

⁴ PA: PAF, PF: PAF

Evolution des charges courantes

En excluant les imputations internes et subventions à redistribuer, et hors Fondation de valorisation et régularisations comptables, le total des charges s'élève à 6'758,1 millions de francs, dépassant ainsi le budget de 241 millions de francs, soit 3,7%.

Si on prend en compte les opérations de la Fondation de valorisation, mais sans les régularisations comptables, le total des charges se monte à 6'862,2 millions de francs (*sans imputations internes et subventions à redistribuer*) et le dépassement budgétaire s'élève à 173,2 millions de francs.

Inversement, si on tient compte uniquement des régularisations comptables (sans les opérations de la Fondation de valorisation), les charges s'élèvent alors à 6'835,3 millions de francs (*sans imputations internes et subventions à redistribuer*) et dégage un excédent de charges par rapport au budget de 318,2 millions de francs.

Enfin, si tout les éléments sont pris en compte, le total des charges est de 6'939,4 (*sans imputations internes et subventions à redistribuer*) et dépasse le budget de 250,3 millions de francs (3,74%). L'écart par rapport aux comptes 2005 est de - 722 millions ou - 9,43%.

- L'année 2006 se caractérise par la bonne maîtrise des **charges courantes** de l'Etat. Les charges de personnel bouclent ainsi avec une économie de 2,7 millions de francs par rapport au budget, tandis que les dépenses générales sont inférieures au budget de 24,1 millions de francs.
- Le résultat des **subventions** est très proche de la cible, avec un écart de 8,1 millions de francs sur un montant total de 2'960,7 millions. Les intérêts sur la dette ainsi que les intérêts sur les impôts sont supérieurs de 18,7 millions de francs au budget 2006.
- Quant aux **provisions**, elles sont largement au-dessus des charges budgétisées en la matière (+198 millions), suite à une augmentation de la provision de l'AFC pour débiteurs douteux - limitée toutefois par un changement de méthode pour la détermination de cette provision - et à une écriture liée à la problématique des transitoires AI en relation avec l'entrée en vigueur de la réforme de la péréquation financière (RPT).
- Les **irrecouvrables** sont également plus élevés que prévus (+ 99 millions) et les amortissements dépassent le budget (+8 millions) en raison de correctifs demandés par l'ICF sur les exercices antérieurs.

Les charges du compte de fonctionnement de l'Etat de Genève hors écritures correctives et fondation de valorisation

Nbre	Libellés	Compte 2006	Ecart C 2006 / B 2006		Budget 2006	Compte 2005
30	CHARGES DE PERSONNEL	1'893'403'728.57	-2'731'164	-0.1%	1'896'134'893	1'905'386'836
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	432'515'660.68	-241'16'683	-5.3%	456'632'344	461'301'929
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	365'397'700.91	17'787'001	5.1%	347'610'700	351'299'026
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, RESERVES, IRRECOUVRABLES	683'974'593.88	216'886'512	46.4%	467'088'082	534'252'973
330	AMORTISSEMENT DU PATRIMOINE FINANCIER	12'096'517.65	12'096'518			4'258
331	AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	278'420'222.06	-25'586'355	-6.4%	304'006'777	293'779'344
334	REDUCTION DES AMORTISSEMENTS		0			0
335	MOINS-VALEURS NON REALISEES SUR PLACEMENTS FINANCIERS	156.00	156			5'441
338	PROVISIONS ET RESERVES	233'673'663.36	133'853'163	134.1%	99'820'500	167'837'970
339	CREANCES IRRECOUVRABLES	159'784'034.82	96'523'230	152.6%	63'260'805	72'625'960
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	218'886'653.62	6'446'242	3.0%	212'440'412	189'232'932
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	186'194'383.75	9472'264	5.4%	176'722'120	189'475'873
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	2'961'909'018.55	931'3798	0.3%	2'952'595'221	2'914'806'441
38	ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPÉCIAUX	15'827'124.79	7'962'541	101.2%	7'864'584	14'014'652
	CHARGES HORS ECRITURES CORRECTIVES ET HORS FONDATION DE VALORISATION SANS IMPUTATIONS INTERNES ET SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	6'758'108'864.76	241'020'509	3.7%	6'517'088'356	6'559'770'663
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	523'986'695.45	492'867'695	1583.8%	31'119'000	527'119'296
39	IMPUTATIONS INTERNES	348'732'893.60	-479'933'829	-12.1%	396'666'723	397'654'268
	CHARGES HORS ECRITURES CORRECTIVES ET HORS FONDATION DE VALORISATION AVEC IMPUTATIONS INTERNES ET SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	7'630'828'453.81	685'954'375	9.9%	6'944'874'079	7'484'544'230

Ecritures correctives

ECRITURES CORRECTIVES - CHARGES	77'192'974.70				864'722'452
---------------------------------	---------------	--	--	--	-------------

Fondation de valorisation

CHARGES DE LA FONDATION DE VALORISATION	104'133'938.32	-67'866'062	-39.5%	172'000'000	237'479'381
---	----------------	-------------	--------	-------------	-------------

Les charges du compte de fonctionnement de l'Etat de Genève Total

CHARGES COURANTES SANS IMPUTATIONS INTERNES ET SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	6'939'435'777.78	250'347'422	3.7%	6'689'088'356	7'661'972'495.80
CHARGES COURANTES AVEC IMPUTATIONS INTERNES ET SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	7'812'155'366.83	695'281'288	9.8%	7'116'874'079	8'586'746'062.99

Charges de personnel: budget respecté

Grâce à une gestion rigoureuse, les charges de personnel de l'administration centrale pour l'exercice 2006 s'élèvent à 1'893,4 millions de francs, en baisse de 2,7 millions soit -0,14% par rapport au budget, et de 12 millions (-0,63%) par rapport au compte 2005. Ce résultat est notamment dû au respect de la réduction linéaire de -0,4% sur les charges de personnel hors personnel enseignant.

Evolution détaillée des charges de personnel

(chiffres arrondis, en millions)

Rubrique	Libellé	2005	2006	Ecart C 2005 / C 2006	Progression
300	Autorités. commissions et juges	27.4	29.2	1.8	6.6 %
301	Traitement du pers. adm. et d'exploitation	837.6	832.2	-5.4	-0.6 %
302	Traitement du pers. Enseignant	658.6	664.4	5.8	0.9 %
303	Assurances sociales	117	113.6	-3.4	-2.9 %
304	Caisses de pensions et de prévoyance	184.8	183.7	-1.1	-0.6 %
305	Assurance maladie & accident	16.5	11.8	-4.7	-28.2 %
306	Prestations en nature	2	2.2	0.2	8.5 %
307	Prestations au retraités	48.3	47.6	-0.7	-1.5 %
308	Personnel temporaire	1.2	1.1	-0.1	-10.8 %
309	Autres charges de personnel	11.9	7.6	-4.3	-36.5 %
Total 30	CHARGES DE PERSONNEL	1'905.4	1'893.4	-12.0	-0.63%

La rubrique 301 relative au traitement du personnel administratif a diminué de 5,4 millions, ce qui a un impact direct sur les rubriques 303 (assurances sociales), 304 (caisses de pension et prévoyance) et 305 (assurance maladie et accidents).

Un examen systématique et approfondi des besoins en personnel a permis de contenir le nombre de remplacements de postes vacants et de réaliser ainsi une économie sur les charges de personnel. La réduction linéaire de - 0,4% sur les charges de personnel (hors personnel enseignant) et la réduction technique linéaire de 31,4 millions ont été respectées globalement au niveau de l'Etat.

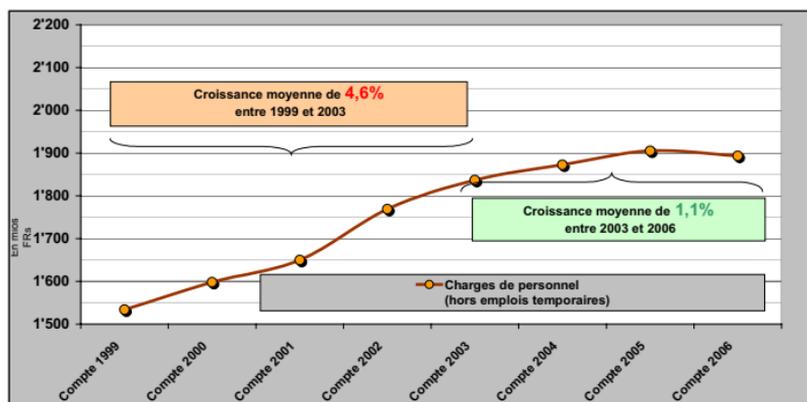
En ce qui concerne la rubrique 309, la diminution de la formation liée à la comptabilité financière intégrée (CFI), ainsi que la prise en charge par des personnes internes à l'administration de la formation en lien avec la mise en œuvre du système d'information des ressources humaines (SIRH) a permis de réaliser une économie de 4,3 millions.

Durant l'exercice 2006, les mécanismes salariaux tels que définis dans le protocole d'accord signé entre le Conseil d'Etat et les organisations représentatives du personnel, tiennent compte des éléments salariaux suivants :

- indexation annuelle des salaires plafonnée à 0,4 %, pour une inflation de 1,12%;
- décalage de l'annuité;
- blocage de la progression de la prime de fidélité, mais versement de la prime aux personnes y ayant droit pour la première fois;
- allocation unique de vie chère versée au 1^{er} janvier 2006 de 0,4% (le taux est calculé en décembre 2005 mais appliqué sur l'année 2006).

VARIATION DES CHARGES DE PERSONNEL
(hors emplois temporaires)
ENTRE 1999 ET 2006

(En mios FRs)	Compte 1999	Compte 2000	Compte 2001	Compte 2002	Compte 2003	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006
Charges de personnel (hors emplois temporaires)	1'534	1'598	1'650	1'769	1'837	1'872	1'905	1'893



Dépenses générales: effets du train de mesures

L'exercice comptable 2006, sur les dépenses générales, se solde par un montant de 432,5 millions de francs (dépenses des services autofinancés compris). Ce montant représente une économie de 24,1 millions de francs ou -5,3% par rapport au budget 2006 et de 28,8 millions ou -6,2% en comparaison des comptes 2005.

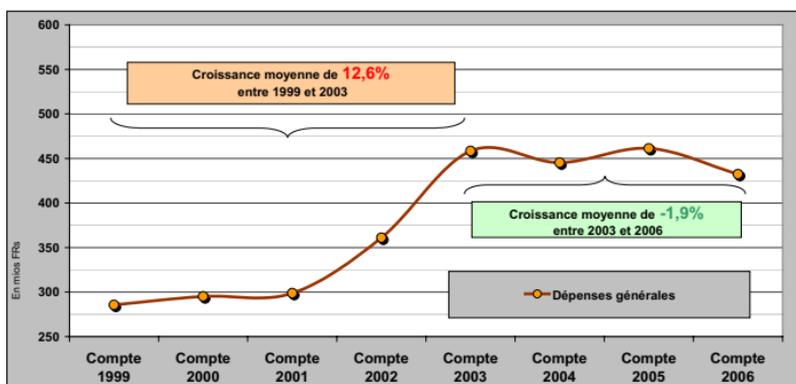
Ce bon résultat trouve son explication dans le train de mesures engagées par le Conseil d'Etat (voir page 45), ainsi que par le suivi rigoureux des dépenses générales tout au long de l'exercice 2006. La prise de conscience, par l'administration, des économies à effectuer dans ce type de charges constitue également un facteur non négligeable.

On remarque cependant quelques dépassements de crédit au niveau de certains centres de responsabilités. Ces dépassements sont de 7,1 millions de francs pour la direction des bâtiments (fluides, loyers et entretien d'immeubles), de 1,6 million pour la police et de 0,5 million pour le secrétariat général du département des institutions.

Les dépenses générales comprennent, entre autres, les assurances, les mandats à des tiers, les locations, les frais d'affranchissement, les fluides, les marchandises et les fournitures de bureau, les fournitures scolaires, les frais de licences et l'entretien des bâtiments.

VARIATION DES DEPENSES GENERALES ENTRE 1999 ET 2006

(En mios FRs)	Compte 1999	Compte 2000	Compte 2001	Compte 2002	Compte 2003	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006
Dépenses générales	286	295	299	361	458	445	461	433



Intérêts passifs: les effets de la hausse des taux

Les intérêts passifs (hors intérêts fiscaux) se sont élevés à 357,5 millions de francs en 2006, dépassant de 14,3 millions le budget (343,2 millions) et de 19,9 millions les comptes 2005.

Cette évolution est directement liée à l'augmentation de la dette et à celle des taux d'intérêt (*entre fin 2005 et fin 2006, le Libor à trois mois est passé de 1,010% à 2,103%*). La persistance de taux historiquement bas a toutefois permis de réaliser à de bonnes conditions pour un peu plus de 1,3 milliard de francs d'emprunts à moyen et long terme, permettant ainsi de consolider la dette de l'Etat de Genève et de réduire le risque de taux (*voir explications détaillées en pages 42*).

Intérêts fiscaux

Le montant des intérêts à la charge de l'Etat s'élève à 8,9 millions de francs (budget: 4,4 millions) alors que les intérêts comptabilisés en revenus se montent à 26,1 millions (budget: 23 millions).

L'augmentation des charges par rapport au budget résulte, d'une part, de la performance de l'outil informatique utilisé, qui permet un traitement plus rapide des remboursements courants et reliquats pour les personnes physiques, et d'autre part, de versements excédentaires d'acomptes provisionnels de la part de quelques personnes morales, remboursés en 2006.

Pour ce qui concerne les intérêts portés en revenus, l'évolution de plus de 3 millions trouve notamment ses origines dans les actions de soutien à l'encaissement, avec plus de 19'000 poursuites déposées en plus qu'en 2005.

Amortissements, provisions, irrécouvrables: meilleure prise en compte des risques

L'amortissement est une charge non monétaire, qui a pour but de compenser la dépréciation d'un investissement (par usure, obsolescence, etc.) consécutive à son utilisation et de financer son futur remplacement. L'amortissement concourt à l'autofinancement des investissements.

La **provision** est une charge non monétaire, correspondant à des pertes ou à des charges probables mais non définitives. Une provision est constituée lorsque le risque est avéré. Son montant est estimé en fonction de l'évaluation du risque (ex. débiteurs douteux, litiges, procès, etc.). Une provision est dissoute lorsque le risque se réalise ou disparaît. L'autofinancement des investissements est amélioré par les dotations et péjoré par les dissolutions. Quant à la **réserve**, il s'agit d'une charge monétaire ou non qui a pour but d'anticiper ou préfinancer une dépense future. La réserve concourt à l'autofinancement des investissements.

Les **irrécouvrables** sont des créances ayant fait l'objet d'actes de défauts de biens (ADB). Ils constituent en quelque sorte la "perte sèche" enregistrée sur des factures ou bordereaux d'impôts expédiés à un débiteur ou contribuable. A noter que si celui-ci revient à meilleure fortune, la dette n'est pas définitivement "éteinte".

Amortissements du patrimoine administratif

Les amortissements ordinaires du patrimoine administratif (charges non monétaires) s'élèvent à 288,9 millions de francs, en diminution de 60,7 millions par rapport à l'année 2005. Ils sont inférieurs de 15,1 millions au budget 2006, essentiellement en raison de l'amortissement de 12 millions de Start-PME, prévu au budget dans la nature 331 et qui a été comptabilisé, conformément à l'opération passée, dans la nature 330 (amortissements du patrimoine financier). On notera par ailleurs trois amortissements exceptionnels touchant les sites contaminés (0,7 million de francs), le Téléphérique du Salève (4,6 millions) ainsi que la planification sanitaire qualitative (5,3 millions).

Les taux d'amortissements sont appliqués comme suit :

	Méthode linéaire en %	Nombre d'années
- Génie civil	2,0	50
- Bâtiments administratifs	2,0	50
- Infrastructures spécifiques	3,33	30
- Installations fixes	5,0	20
- Installations fixes	10,0	10
- Camions, remorques et véhicules spéciaux	10,0	10
- Mobilier et « gros progiciels »	12,5	8
- Machines et matériel	20,0	5
- Véhicules	20,0	5
- Informatique (équipement, logiciels et progiciels)	25,0	4
- Etudes non suivies de réalisation	100,0	1

Conformément à la méthode utilisée depuis plusieurs années, les investissements effectués en 2006 - c'est à dire les montants effectivement décaissés dans l'année, que l'ouvrage soit terminé ou non - commenceront à être amortis en 2008.

Dotations et dissolutions de provisions et réserves

Les provisions et réserves peuvent se distinguer en trois catégories :

- *Les provisions dites "ordinaires", qui sont la conséquence de l'exercice courant,*
- *Les provisions consécutives à des régularisations comptables sur les années précédentes (remarques ICF)*
- *Les provisions relatives aux opérations BCGe*

En ce qui concerne les **provisions dites "ordinaires"**, on notera l'ajustement habituel des heures supplémentaires de la police et de la prison (19,8 millions en dotation et 16,3 millions en dissolution), l'assainissement des sites contaminés (11,7 millions en dotation), les 15,7 millions attribués à la réserve CEVA. Deux provisions figurent cependant dans cette catégorie annuelle, malgré leur caractère exceptionnel :

- *Il s'agit tout d'abord d'une dotation à provision relative à l'anticipation du passage à la RPT : un examen pointu aboutit à la nécessité de constituer une provision pour arriérés de paiements concernant la part cantonale AVS-AI pour 21,2 millions.*
- *La seconde concerne les débiteurs de l'AFC. En effet, l'analyse des débiteurs douteux de l'AFC conclut au besoin de remettre à niveau la provision en y ajoutant 70,3 millions de francs supplémentaires.*

Par ailleurs, cette analyse a amené à revoir les règles régissant la constitution de cette provision en se basant sur les critères propres aux trois types de débiteurs évalués, soit les débiteurs effectifs (taxations réalisées), les débiteurs du service du contrôle et les recettes fiscales estimées et non encore taxées (*voir explication en page 21*).

Les **provisions consécutives à des régularisations comptables** sur les années précédentes (remarques ICF) représentent 64 millions de francs sur les charges et 1,6 millions de francs sur les revenus. Elles concernent essentiellement l'assainissement de sites contaminés (10,1 millions de francs), la dévaluation des actifs de la Fondation des expositions pour 23,3 millions, la dévaluation des actifs de la Fondation Halle 6 (14,2 millions) ainsi que l'ajustement de la provision consécutive au prêt pour le Stade de Genève (4,0 millions) et l'ajustement de la provision OCPA pour 7,2 millions de francs.

Enfin, la provision pour les avances faites pour le **fonctionnement de la Fondation de Valorisation** est dotée de 23 millions de francs supplémentaires. Quant à la dissolution de provisions relatives aux **pertes en capital de la Fondation de valorisation**, elle atteint 184,1 millions de francs (12,1 millions de plus qu'au budget).

Conséquence de ces dotations et dissolutions de provisions, le montant global des provisions figurant au bilan représente 1'373,3 millions de francs, dont le détail figure au tableau suivant.

Pour mémoire, les provisions sont dotées à hauteur du risque constaté en fin d'année (débiteurs principalement) et dissoutes à hauteur des irrécouvrables, ou si le risque n'est plus avéré.

Dotations & Dissolutions provisions et réserves Comptes 2006

(en millions de francs)

	Dotations	Dissolutions	Bilan
1. PROVISIONS ET RESERVES ORDINAIRES			
DF Risques sur les débiteurs douteux de l'AFC	131.65	138.65	427.00
DF Gestion de la trésorerie (avances Hospice général)	2.33	4.65	2.33
DF Gestion de la trésorerie (Terrains SI nord aviation)			1.46
DF Gestion de la trésorerie (Cité nouvelle)			11.70
DF Gestion de la dette		1.21	
DF Comptabilité financière intégrée (CFI)		0.15	
DF Provision pour rattrapage CIA - CEH			29.16
DIP Service médico pédagogique	0.20	0.19	0.50
DIP Service protection de la jeunesse		0.10	0.04
DIP Clinique dentaire de la jeunesse	0.11	0.11	0.12
DIP Allocation d'études et d'apprentissage	0.15	0.12	0.32
DI Heures supplémentaires de la Police & Prison	19.83	16.28	35.15
DI Service des automobiles et de la navigation			2.00
DCTI Dépréciation d'actif (Prêt Stade de Genève)			4.12
DCTI Logements (Loyers)		0.57	2.80
DCTI Débiteurs gérance			1.16
DCTI Assainissement sites contaminés	11.74		21.84
DT Service financier (débiteurs douteux)		0.44	0.26
DT CEVA (RPLP)	15.77		64.13
DT Interegg III	0.45		0.45
DT Financements spéciaux	0.12	0.34	1.32
DT Affaires extérieures		0.23	
DT Service de l'agriculture			0.02
DT Nature et paysage		0.11	0.03
DSE Fondation Palais des Expositions - Dévaluation des actifs			23.30
DSE Fondation Palais des Expositions - Halle 6			14.20
DSE Action sociale (arriérés paiements part-cantonale AI) RPT	21.20		21.20
DSE Hospice général (avances AI)		8.30	
DSE OCPA			9.75
DSE OCPA (PC, EMS, assistance)	2.97	11.81	38.71
DSE Régularisation ICF	-7.20		
DSE OCE - part cantonale (débiteurs douteux, litiges)	0.30	0.13	1.43
DSE SCARPA	8.60	2.50	39.00
DSE Tutelle d'adultes	-	-	0.28
DSE Assurance maladie	0.60	1.09	41.10
DSE Assurance maladie (débiteurs subsides LAMAL)			2.93
DES Autorisations et patentes	-		1.45

DES Service financier (TVA + débiteurs douteux)	0.60		0.60
DES Registre de commerce et régimes matrimoniaux			0.25
DES Chimiste cantonal			0.02
DES Direction générale de la santé (Hospitalisation hors canton)	0.27		1.25
DES Promotion économique		2.48	
PJ Pouvoir judiciaire	0.50	0.15	0.64
Divers	0.48	0.59	0.19

2. PROVISIONS CONSECUTIVES A DES REGULARISATIONS COMPTABLES SUR ANNEES PRECEDENTES (ICF)

DF Ajustement lié à la correction de la provision pour rattrapage caisse de pension		1.61	
DI Ajustement lié à la provision pour Service des autos	2.00		
DCTI Ajustement lié à la dotation d'une provision pour l'assainissement des sites cont	10.10		
DCTI Ajustement lié à la dotation en 2006 d'une provision pour dépréciation d'actif (Pr	4.00		
DSE Ajustement lié à la dotation d'une provision pour dévaluation des actifs de la Fondation du Palais des expositions Halle 7		23.30	
DSE Ajustement lié à la provision pour dévaluation des actifs de la Fondation Halle 6		14.20	
DSE Ajustement lié à la dotation en 2006 de la provision pour prestations complément		7.20	
DSE Ajustement lié à la dotation d'une provision supplémentaire LAMAL		1.70	
DES Ajustement lié à la dotation en 2006 d'une provision pour dépréciation d'actif (dét		1.45	

3. PROVISIONS FONDATION DE VALORISATION

DF Provision avances sur le fonctionnement de la Fondation de Valorisation	22.98		172.49
DF Dissolution pour pertes de la Fondation de valorisation		184.13	398.59
	297.60	191.81	1'373.27

Créances irrécouvrables

Les créances irrécouvrables sont celles qui ont fait l'objet d'actes de défauts de biens. Elles s'élevaient aux comptes 2006 à 162,8 millions de francs (63,3 millions au budget et 80 millions aux comptes 2005).

Les irrécouvrables de l'Administration fiscale sont supérieurs de 84,6 millions de francs au budget. Ceci est notamment le résultat de contrôles fiscaux dont les montants ont été comptabilisés jusqu'en 2003 et qui se sont soldés par des actes de défaut de biens (*voir à la page suivante les explications concernant le provisionnement des risques sur débiteurs de l'AFC*).

Nouveau système de provisionnement des risques sur débiteurs de l'Administration fiscale cantonale

Depuis l'automne 2006, un groupe de travail mis en place au sein du département des finances a analysé la problématique de la provision pour débiteurs douteux de l'AFC, en vue de définir un nouveau modèle de provisionnement plus fiable, plus cohérent et correspondant mieux à la réalité.

L'analyse du précédent modèle a mis en évidence qu'il ne prenait en compte que de manière imparfaite une partie de la population de débiteurs, en particulier en ce qui concerne certains cas particuliers du contrôle fiscal. En effet, ce modèle impliquait qu'à chaque dossier passé en irrécouvrable correspondent une utilisation de la provision existante, d'une part, et une reconstitution à due concurrence, d'autre part.

Or, les cas très spécifiques du contrôle fiscal ne sont plus, depuis l'année 2003, comptabilisés lors de leur notification, mais seulement lors de leur encaissement. Ceci implique que lorsque l'un de ces anciens cas, à l'époque comptabilisé, se révèle irrécouvrable, la reconstitution d'une couverture de risque à même hauteur ne se justifie plus. Par ailleurs, l'effort de "nettoyage" des débiteurs douteux entrepris au sein de l'AFC au cours des dernières années a mis un éclairage particulier sur cet aspect.

Introduction du nouveau modèle dans les comptes 2006

Les travaux du groupe de travail ont ainsi abouti à la conception d'un nouveau modèle de provisionnement, qui est introduit dès l'établissement des comptes 2006. En matière budgétaire, ce modèle sera introduit dès l'exercice 2008. Ce nouveau modèle se caractérise par les deux aspects principaux suivants:

- *Distinction et traitement spécifique des différentes catégories de risques.*
- *Meilleure prise en compte des contraintes liées au système d'imposition "postnumerando".*

Le nouveau système se veut plus explicite et prend en compte, de manière spécifique, la notion de débiteurs "effectifs" à la date de boucllement. Les risques liés à ces débiteurs "effectifs", c'est-à-dire ceux dont la créance est notifiée et comptabilisée à la date de boucllement, sont évalués selon l'ancienneté des créances, sur la base de l'expérience et des données historiques accumulés par la direction de la perception de l'AFC. Concrètement, le risque est calculé sur la base d'un pourcentage, croissant en fonction de l'ancienneté de la créance, appliqué à la créance résiduelle. Ainsi, plus la créance est ancienne, plus la provision est importante. Ce modèle inclut les débiteurs ordinaires du contrôle, lesquels sont régulièrement comptabilisés.

En parallèle, le système prévoit un traitement distinct pour les risques liés au solde des "cas spéciaux" du contrôle qui sont comptabilisés. Il s'agit ici de débiteurs particulièrement douteux, en ce sens que le recouvrement des créances n'est pas garanti - pour cause de trésorerie et/ou de localisation de la trésorerie du débiteur - ou parce que l'assujettissement fait l'objet de contestations devant les instances judiciaires. Ces risques ne peuvent être intégrés au modèle de base et doivent dès lors faire l'objet d'une provision spécifique.

Prise en compte du système *postnumerando*

En troisième lieu, il s'agit de calculer un risque de perte sur débiteurs pour les recettes fiscales de l'exercice sous revue, mais non notifiées, ni comptabilisées. C'est ici la conséquence du système d'imposition *postnumerando*, jumelé à celui de la comptabilisation selon le principe d'échéance. En application de ces systèmes, l'exercice sous revue comprend des recettes fiscales, importantes, qui seront notifiées et comptabilisées postérieurement au boucllement des comptes. Ceci n'enlève rien au fait qu'une partie de ces recettes présente un risque de non recouvrement qu'il convient de provisionner. Ces risques peuvent être mesurés à hauteur de la perte effective résiduelle constatée sur la production fiscale. Ce taux est actuellement estimé à 2% pour les contribuables personnes physiques et morales.

Parts et contributions

Les parts et contributions sans affectations atteignent, en 2006, 218,9 millions de francs, soit un dépassement de 6,5 millions par rapport au budget et une croissance de 29,6 millions par rapport aux comptes 2005. La compensation financière aux communes française représente plus de 70% de la charge et s'élève à 159,1 millions de francs, contre 152,6 millions lors de l'exercice précédent.

S'agissant de l'écart, il provient du versement au Fonds d'équipement communal, avec un différentiel au budget de 9,5 millions de francs et une croissance annuelle de 29,6 millions. Ce dépassement est partiellement compensé par la rétrocession des amendes à la Ville de Genève (-3,6 millions de francs par rapport au budget).

La loi 9679 sur la participation des communes à l'assainissement des finances de l'Etat et au financement du Fonds d'équipement communal (FEC) implique que, durant les années 2006 et 2007, la part de 15% de l'impôt perçu sur les bénéfices et gains immobiliers versée jusqu'ici par l'Etat aux communes est versée au FEC. D'autre part, les communes participent durant cette période aux frais de perception à concurrence de 4,5% du montant perçu, au lieu de 3% précédemment. Le 1,5% des revenus découlant de cette participation des communes est versé par l'Etat au FEC.

Dédommagements à des collectivités publiques

Pour l'année 2006, les dédommagements à des collectivités publiques représentent 290,3 millions de francs, soit une économie de 58,4 millions par rapport au montant budgété et une diminution annuelle de 136,6 millions.

Cette non-dépense a été permise par un montant de pertes au titre de la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe inférieur de 67,8 millions de francs au montant prévu et de 33,3 millions de francs en comparaison des comptes 2005.

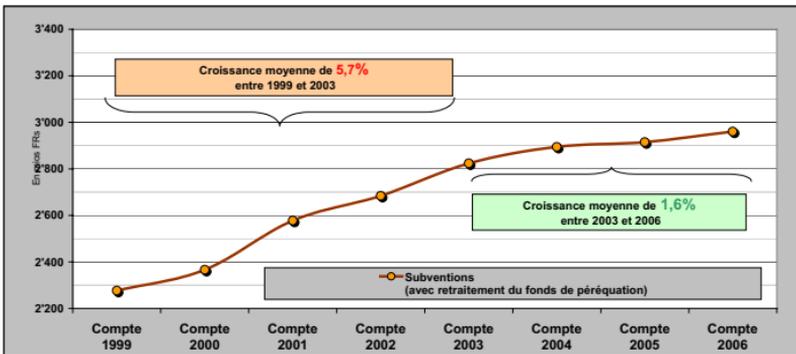
Hors Fondation de valorisation, les dédommagements à des collectivités publiques s'élèvent à 186,2 millions, soit un dépassement de 9,5 millions au montant budgété et une diminution annuelle de 3,3 millions. Des dépassements au budget ont été réalisés sur les emplois temporaires cantonaux (6,3 millions), la participation à l'entretien des routes (4,9 millions) et les frais de détention et placements pénaux des mineurs (1,6 million). Ces éléments sont cependant partiellement contrebalancés par la compensation maladie et maternité pour chômeurs (-1,5 million) ainsi que par les frais de pension des détenus genevois placés dans des établissements de détention hors canton (-1,2 million).

Subventions: maîtrise des indemnités et aides financières

En 2006 les subventions accordées se sont élevées à 2'960,7 millions de francs, soit un faible dépassement de 8,1 millions de francs ou 0,3% par rapport au budget, et 45,9 millions de plus qu'au compte 2005. Il est à souligner que les indemnités sont en baisse de 8,8 millions de francs à 1,678 milliard, et que les aides financières reculent de 3,4 millions à 69,4 millions de francs. Cela traduit une bonne maîtrise de ces dépenses par les départements, conformément aux objectifs du Conseil d'Etat. A l'inverse, les aides individuelles accordées à des personnes sont en augmentation de 18,1 millions de francs par rapport au budget, pour un total de 968,1 millions. Comme le montre le tableau ci-dessous, le coup de frein est très explicite puisque la progression moyenne qui s'élevait à 5,7% entre 1999 et 2003 est passée à 1,6% entre 2003 et 2006.

VARIATION DES SUBVENTIONS ENTRE 1999 ET 2006

(En millions FRs)	Compte 1999	Compte 2000	Compte 2001	Compte 2002	Compte 2003	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006
Subventions (avec retraitement du fonds de péréquation)	2'277	2'366	2'577	2'684	2'823	2'895	2'915	2'961



Aux termes de l'article 2 de la loi sur les indemnités et aides financières (LIAF), l'**aide financière** est un avantage pécuniaire ou monnayable accordé à des bénéficiaires étrangers à l'administration cantonale afin de permettre la réalisation des tâches d'intérêt public que ceux-ci se sont librement décidés d'assumer.

L'**indemnité** consiste en une prestation financière ou monnayable accordée à des tiers étrangers à l'administration cantonale pour compenser des charges financières découlant de tâches prescrites ou déléguées par le droit cantonal et qu'ils assument (financement de tâches déléguées).

Quant à l'**allocation accordée à des tiers**, elle est définie aux articles 35 et 36 de la LGAF et recouvre, notamment, toutes les prestations accordées à une personne physique.

* La liste exhaustive des subventions accordées par département et service et selon les catégories de la LIAF figure dans le Compte d'Etat.

Répartition des indemnités par politique publique

Politique publique	COMPTE 2006	BUDGET 2006	COMPTE 2005
	1'678'005'669.01	1'686'764'877	1'672'310'780.20
Genève internationale	185'300.00	185'300	199'000.00
Exécution des peines	921'700.00	921'700	935'300.00
Education spécialisée	45'497'110.00	45'497'110	48'218'110.00
Secondaire post-obligatoire	427'850.00	427'850	427'850.00
Université et instituts universitaires	283'143'290.00	283'143'290	286'650'610.00
HES	75'567'500.00	75'567'500	71'004'493.90
Enseignement musical	27'667'010.00	27'667'010	26'966'480.00
Orientation et formation continue des adultes	2'081'663.50	2'587'000	2'324'254.80
Réseau de soins	846'560'390.00	846'560'390	867'558'489.00
Handicap	59'563'353.00	59'563'353	57'919'231.00
Personnes âgées*	82'077'746.00	84'686'000	89'238'415.00
Animation, protection et santé de la jeunesse	31'905'180.00	31'905'180	31'583'880.00
Logement	5'435'598.00	5'045'056	4'507'380.00
Intégration sociale	77'712'000.00	77'712'000	50'917'612.00
Transports publics	132'039'863.35	134'691'318	131'654'674.50
Agriculture et viticulture	-	-	280'000.00
Promotion économique et tourisme	7'220'115.16	10'604'820	1'925'000.00

En matière d'indemnités, à part le secteur du logement (subvention tacite), toutes les autres catégories de politiques publiques affichent des montants stables ou à la baisse par rapport au budget. Ainsi les domaines de la promotion économique (-3,8 millions), des transports publics (-2,7 millions), des personnes âgées (-2,6 millions) et de l'orientation et formation continue des adultes (-0,5 million) diminuent au regard du budget.

Par rapport au compte 2005, l'augmentation est de 6 millions, dont + 26,8 millions pour l'intégration sociale, comprenant la subvention de fonctionnement à l'Hospice Général. Au niveau des réseaux de soins, la diminution de 21 millions entre les deux années est le fait des HUG notamment. L'éducation spécialisée, en diminution de 2,7 millions, voit l'indemnité versée à la Sgipa en baisse de 4,4 millions et celle à Astural augmenter de 0,9 million. Quant à l'augmentation de la rubrique Promotion économique, elle est due à l'indemnité versée pour la nouvelle Fondation d'aide aux entreprises.

*La diminution observée dans le domaine des personnes âgées (-7,1 millions de compte à compte) revient à la subvention directe pour le fonctionnement des EMS, qui est stabilisée sur quatre ans. Les allocations versées aux particuliers au titre de prix de la pension ont, quant à elles, augmenté (voir page suivante).

Evolution des aides financières

	COMPTE 2006	BUDGET 2006	COMPTE 2005
	69'382'702.70	72'766'944	71'680'411.80

Le total des aides financières est en légère diminution par rapport au budget comme vis-à-vis des comptes 2005.

Répartition des allocations à des personnes physiques

Politique publique	COMPTE 2006	BUDGET 2006	COMPTE 2005
	968'076'943.59	950'013'523	911'560'272.42
Culture	525'000.00	525'000	399'500.00
Réseau de soins	4'361'254.60	4'000'000	3'015'683.90
Personnes âgées	428'683'404.32	415'865'000	391'666'499.26
Animation, protection et santé de la jeunesse	1'225'149.40	1'310'000	1'235'798.50
Intégration sociale	533'282'135.27	528'313'523	515'242'790.76

Les allocations accordées à des personnes physiques sont en augmentation de 18,1 millions. Cette hausse revient aux domaines des allocations d'études (+2,8 millions), de l'Hospice Général par une subvention complémentaire OCAI (+8,3 millions) et de l'aide aux personnes âgées (+12,8 millions).

Evolution des subventions non soumises à la LIAF

	COMPTE 2006	BUDGET 2006	COMPTE 2005
	245'282'684.95	243'049'877	259'254'976.89

Les subventions non soumises à la LIAF comprennent, entre autres, la part du canton à l'AVS-AI, les subventions autofinancées ou la solidarité internationale. Celles-ci sont en baisse à l'exception de la subvention prise en charge par le FEC.

Subventions redistribuées

Les subventions redistribuées - pour lesquelles l'Etat ne joue que le rôle d'intermédiaire - à hauteur de 524 millions de francs, sont présentées dans un volet séparé. En effet, leur influence sur le résultat est nulle (montant équivalent en charges comme en revenus). L'Université, les HES ou IUHEI en sont, entre autres, les bénéficiaires.

Attributions aux financements spéciaux

Les attributions aux financements spéciaux se montent à 15,8 millions de francs, soit 8 millions de plus qu'au budget. Cet écart est principalement dû aux excédents sur le fonds énergie des collectivités publiques, site de Châtillon, et le fonds cantonal de renaturation.

Cette nature de charges est utilisée lorsque dans un financement spécial (dont les charges doivent être équivalentes aux revenus) les revenus sont supérieurs aux charges. Un montant représentant la différence à combler est alors attribué au compte de bilan correspondant.

Imputations internes

Les imputations internes se montent à 348,7 millions de francs (montant identique en revenus) en 2006 contre 397,7 millions en 2005. Elles sont principalement constituées de la ventilation des charges de bâtiments calculées par le département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) sur la base de clés de répartition au prorata de la superficie occupée par chaque service.

Par imputations internes, on entend la facturation et la répartition des charges entre services de l'administration cantonale. Elles permettent de mieux apprécier le coût des services et d'ajuster en conséquence le montant des prestations et subventions. Elles n'ont pas d'influence sur le résultat.

Evolution des revenus courants

Les revenus de l'Etat (*sans imputations internes et subventions à redistribuer, hors fondation de valorisation et régularisations comptables*) se montent à 6'875,3 millions de francs, soit un écart positif de 665,5 millions ou 10,7% par rapport au budget, et de 806,3 millions ou 13,3% par rapport aux comptes 2005.

Si on prend en compte les opérations de la fondation de valorisation, mais sans les régularisations comptables, le total des revenus se monte à 7'084,1 millions de francs (*sans imputations internes et subventions à redistribuer*) et le dépassement budgétaire s'élève à 687,3 millions de francs

Inversement, si on tient compte uniquement des régularisations comptables (*sans les opérations de la Fondation de valorisation*), les revenus s'élèvent alors à 6'936,0 millions de francs (*sans imputations internes et subventions à redistribuer*) et dégage un excédent de revenus par rapport au budget de 726,2 millions de francs.

Enfin, si tout les éléments sont pris en compte, le total des revenus est de 7'144.8 (*sans imputations internes et subventions à redistribuer*) et dépasse le budget de 748 millions de francs ou de 11,7%. Par rapport aux comptes 2005, l'évolution est de - 84 millions ou - 1,16%.

Cette progression remarquable est principalement due à des recettes fiscales portées par une conjoncture exceptionnelle, et qui sont nettement supérieures aux anticipations. Ces recettes représentent un montant de 5'114,4 millions de francs, en progression de 472,6 millions ou 10,2%, par rapport au budget 2006.

Les dissolutions de provisions sont plus élevées qu'au budget (+ 126,2 millions). La part à l'IFD est également supérieure au budget (+ 65,2 millions), de même que les gains sur la revente d'immeubles de la Fondation de valorisation (+9,7 millions).

Les revenus du compte de fonctionnement de l'Etat de Genève hors écritures correctives et fondation de valorisation

N°	Libellés	Compte 2006	Ecart C 2006 / B 2006	Budget 2006	Compte 2005
40	IMPÔTS	5'114'392'222.43	472'616'222	4'641'776'000	4'630'996'637
41	PATENTES ET CONCESSIONS	1'180'983.50	-1'172'617	12'976'600	12'330'962
42	REVENUS DES BIENS	286'148'962.81	137'10'412	272'438'551	206'490'117
43	RECETTES DIVERSES	623'611'222.98	83'919'069	539'692'154	518'485'778
dont	DISSOLUTIONS DE PROVISIONS ET RESERVES	190'202'432.93	112'504'113	77'698'320	101'090'519
44	PARTS À DES RECETTES SANS AFFECTATION	448'008'607.38	69'783'754	378'224'853	372'192'134
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBL.	157'880'979.89	60'174'535	97'706'445	89'007'101
46	SUBVENTIONS ACQUISES	216'817'443.58	-41'512'071	258'329'515	231'901'914
48	PRÉLEVEMENTS SUR LES FINANCEMENTS SPÉCIAUX	16'629'606.88	7'951'165	8'678'442	7'541'198
	REVENUS HORS ECRITURES CORRECTIVES ET HORS FONDATION DE VALORISATION SANS IMPUTATIONS INTERNES ET SUBVENTIONS À REDISTRIBUER	6'875'293'029.45	665'470'469	6'209'822'560	6'068'945'841
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER	523'986'695.45	492'967'695	31'119'000	527'119'299
49	IMPUTATIONS INTERNES	348'732'893.60	-47'933'829	396'666'723	397'654'268
	REVENUS HORS ECRITURES CORRECTIVES ET HORS FONDATION DE VALORISATION AVEC IMPUTATIONS INTERNES ET SUBVENTIONS À REDISTRIBUER	7'748'012'618.50	1'110'404'336	6'637'608'283	6'993'719'408

Ecritures correctives

ECRITURES CORRECTIVES - REVENUS	60'679'535.48				674'532'228
---------------------------------	---------------	--	--	--	-------------

Fondation de valorisation

REVENUS DE LA FONDATION DE VALORISATION	208'812'440.06	21'812'440	11.7%	187'000'000	484'869'952
---	----------------	------------	-------	-------------	-------------

Les revenus du compte de fonctionnement de l'Etat de Genève Total

REVENUS COURANTS SANS IMPUTATIONS INTERNES ET SUBVENTIONS À REDISTRIBUER	7'144'785'004.99	747'962'445	11.7%	6'396'822'560	7'228'348'019
REVENUS COURANTS AVEC IMPUTATIONS INTERNES ET SUBVENTIONS À REDISTRIBUER	8'017'504'594.04	1'192'896'311	17.5%	6'824'608'283	8'153'121'586

Recettes fiscales: au-delà des prévisions

La forte croissance de l'économie genevoise a fortement influencé l'évolution des recettes fiscales. Au niveau des personnes morales, en particulier, les chiffres d'affaires, bénéfices et investissements ont dépassé toutes les prévisions. Le dynamisme des marchés financiers a permis aux banques de réaliser des bénéfices record. L'effet conjoncturel positif s'étend également à la fortune des personnes physiques, conséquence des gains en capitaux réalisés ou attendus ces trois dernières années.

Comme dans la plupart des cantons suisses ainsi qu'au niveau de la Confédération, l'année 2006 a donc été un millésime exceptionnel et les recettes fiscales ont progressé plus fortement que prévu. Pour l'ensemble des impôts, le résultat 2006 se monte à 5'114,4 millions de francs contre 4'641,8 millions inscrits au budget, soit un dépassement de 472,6 millions de francs (10,2%).

Ce résultat estimé aux comptes est toutefois fortement marqué par d'importants correctifs qui ont été effectués en 2006 suite à des sous-évaluations des recettes dans les comptes des exercices précédents. Le différentiel des estimations est particulièrement important s'agissant des personnes morales. Il se monte à près de 160 millions de francs pour l'année 2005. Pour les personnes physiques, les estimations pour 2006 ont été corrigées à hauteur de presque 63 millions.

Contraintes liées au système *postnumerando*

Le principe postnumerando postule que l'on prélève l'impôt de chaque contribuable (personne morale "PM" ou personne physique "PP") sur l'année en cours. Autrement dit, l'impôt de l'année fiscale 2006, qui figure dans les comptes, concerne les revenus et bénéfices de 2006. Tout ceci est certes cohérent mais pose un sérieux problème aux comptables de l'Etat. En effet, au moment du bouclage, on ne dispose pratiquement d'aucune information sur les déclarations fiscales de 2006. Par conséquent, les revenus fiscaux (PP et PM) qui figurent dans les comptes 2006 sont des revenus estimés.

Qu'en est-il de l'année 2005 ? Lors du bouclage de cet exercice, l'administration avait également procédé à une estimation des rentrées fiscales. Au cours de l'année écoulée, les déclarations 2005 ont été retournées à l'administration et beaucoup d'entre elles ont été notifiées. Il est dès lors possible de confronter l'estimation de 2005 avec la réalité en 2006, telle qu'elle ressort de l'ensemble des déclarations, notifiées ou pas. De cette confrontation, ressort le différentiel 2005.

Cependant, la taxation complète d'une période fiscale s'écoule sur plusieurs années, en sorte que la situation comptable de cette période varie à chaque bouclage en fonction des résultats des derniers dossiers traités. Ces dernières modifications donnent lieu à des correctifs.

En résumé, les ressources fiscales figurant dans la comptabilité 2006 résultent d'un "empilement" de grandeurs très diverses, soit :

- la production 2006 (estimée);*
- le différentiel 2005 (confrontation de l'estimation 2005 avec les taxations notifiées en 2006);*
- le correctif 2004 (impact des dossiers 2004 bouclés en 2006);*
- le correctif 2003 (impact des dossiers 2003 bouclés en 2006).*

Personnes physiques: forte correction des évaluations fiscales des années antérieures

Le résultat estimé de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques est supérieur de 99 millions (3,2%) aux prévisions budgétaires et 330,9 millions par rapport aux comptes 2005. Au total, dans les comptes 2006, l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques présente un résultat de 3'225,6 millions de francs, contre 3'126,6 millions de francs au budget.

Comme le montre le tableau ci-après, l'origine de cette croissance exceptionnelle s'explique principalement par une sous-évaluation des recettes dans les comptes 2004 et, surtout, 2005. Celle-ci se traduit par un correctif des estimations de 62,6 millions sur l'exercice 2006, auquel s'ajoute un somme de 17 millions au titre de rectifications de taxations.

La prise en compte des différentiels antérieurs explique également un écart de 25,8 millions (0,8%) sur l'impôt courant par rapport au budget. Compte tenu du système *postnumerando* et de la méthodologie utilisée, qui contraint à faire des évaluations budgétaires pour l'année 2006 en ne disposant de données complètes que pour l'année 2003, l'écart entre le budget et les comptes pour l'année courante peut être considéré comme très acceptable.

(Les arrondis peuvent modifier les totaux)	COMPTE 2003	COMPTE 2004	COMPTE 2005	BUDGET 2006	COMPTE 2006	ECARTS			
						C06-B06		C06-C05	
						millions	%	millions	%
Impôt courant sur le revenu et la fortune	2'350.9	2'353.8	2'429.2	2'513.4	2'512.1	-1.3	-0.1%	82.9	3.4%
Impôt à la source	557.2	584.0	554.9	569.7	596.7	27.0	4.7%	41.9	7.5%
Sous-total impôt courant	2'908.2	2'937.8	2'984.1	3'083.1	3'108.8	25.8	0.8%	124.8	4.2%
Correctif des estimations	-64.2	-27.7	36.8		62.6	///	///	25.8	70.0%
Impôt sur prestation en capital	23.0	26.7	24.1	24.1	21.7	-2.4	-10.1%	-2.4	-10.1%
Rectifications de taxations	-0.8	7.4	-20.2	4.5	17.1	12.6	280.1%	37.3	///
Amendes et majorations	26.4	16.4	9.4	15.0	15.4	0.4	2.7%	6.0	64.3%
Sous-total autres éléments	48.5	50.5	13.2	43.6	54.2	10.6	24.2%	40.9	308.9%
Sous-total impôt PP avant écriture de régularisation	2'892.6	2'960.5	3'034.1	3'126.7	3'225.6	98.9	3.2%	191.5	6.3%
Ecriture de régularisation reliquat			-139.5			///	///	///	///
TOTAL IMPÔT PP	2'892.6	2'960.5	2'894.7	3'126.7	3'225.6	98.9	3.2%	330.9	11.4%

/// : non significatif

Globalement, l'évolution de l'impôt s'inscrit dans une tendance à la hausse observée depuis quatre ans des impôts sur les personnes physiques. On relèvera toutefois que la croissance de l'impôt à la source est deux fois plus forte que celle de l'impôt sur le barème ordinaire, ce qui constitue la conséquence directe de l'augmentation du nombre de frontaliers, elle-même en partie imputable à la difficulté de se loger à Genève.

Personnes morales: bénéfiques exceptionnels et importantes corrections des évaluations 2005

L'impôt des personnes morales enregistre un résultat exceptionnel, avec un excédent de 294,6 millions (28,9%) par rapport au montant inscrit au budget et de 279,3 millions (27%) par rapport aux évaluations fiscales contenues dans les comptes 2005. Au total, l'impôt des personnes morales atteint ainsi un montant de 1'315,4 millions de francs au compte 2006. On relèvera que le différentiel des estimations pour l'année 2005 se monte à 160 millions pour l'année 2005 et à 17 millions pour 2004, tandis que les rectifications de taxations atteignent 35 millions, ce qui améliore spectaculairement le résultat pour l'exercice considéré, écart qui peut dépasser les 15% lorsque la tendance conjoncturelle - à la hausse comme à la baisse - est très marquée.

Ces écarts posent deux problèmes distincts qui, tous deux, remettent en cause la capacité effective du Conseil d'Etat et du Parlement à piloter la gestion financière de l'Etat de Genève: il s'agit, d'une part, de l'extrême volatilité du bénéfice des entreprises et, d'autre part, de l'écart important entre les évaluations contenues dans les comptes et le niveau réel des impôts pour l'exercice considéré, écart qui peut dépasser les 15% lorsque la tendance conjoncturelle - à la hausse comme à la baisse - est très marquée.

Le bénéfice des entreprises est de nature extrêmement volatile, ce qui s'est confirmé dans tous les cantons en 2006. L'exercice de prévision est ainsi rendu extrêmement difficile, pour ne pas dire aléatoire, malgré les relations partenariales (panel) et les outils mis en place. Ce phénomène est particulièrement marqué à Genève, du fait d'une structure économique très sensible à la conjoncture internationale et du poids prépondérant que représentent une centaine d'entreprises dans le résultat de l'impôt. L'imprévisibilité de l'ampleur des mouvements conjoncturels et la sensibilité du bénéfice des entreprises à ces mouvements fixent les limites de l'exercice de prévision, qui ne peut qu'anticiper des tendances et non l'ampleur des variations.

L'exercice est, de surcroît, rendu difficile par l'application du système *postnumerando* et du principe d'échéance. Au moment de l'élaboration du budget, l'administration possède un retard de deux ans au niveau de la connaissance complète de la matière fiscale, connue à ce moment à environ 80%. La base de calcul pour les prévisions fiscales perd ainsi, par son manque d'actualité, une partie de sa fiabilité.

Tout autre est la situation s'agissant de l'évaluation des recettes fiscales dans les comptes. Celle-ci pose un problème important, parce qu'elle est de nature à donner une image faussée de la situation financière réelle de l'Etat de Genève et à susciter un doute sur la fiabilité de ses états financiers. Il existe certainement une marge pour améliorer la qualité de ces estimations, par l'analyse rétrospective des écarts enregistrés et en augmentant la taille du panel des entreprises. Cette option a toutefois ses limites, comme l'indiquent les écarts de prévision - parfois très conséquents - des entreprises elles-mêmes dans l'estimation de leur propre bénéfice.

Le département des finances prend ce problème très au sérieux. Le choix entre le maintien d'évaluations dans les comptes pour l'impôt sur les personnes morales et la pratique d'autres cantons suisses (montant de la production de bordereaux pendant l'année courante) devra être soigneusement étudié. Il convient de noter à ce propos que les normes IPSAS admettent des exceptions au principe d'échéance, lorsque le résultat de l'année courante ne peut être évalué avec suffisamment d'exactitude.

(Les arrondis peuvent modifier les totaux)	COMPTE	COMPTE	COMPTE	BUDGET	COMPTE	ECARTS			
	2003	2004	2005	2006	2006	C06-B06		C06-C05	
						millions	%	millions	%
Impôt courant sur le bénéfice	568.5	655.8	786.1	817.2	910.8	93.6	11.5%	124.7	15.9%
Impôt courant sur le capital	173.1	178.7	175.4	177.3	191.3	14.0	7.9%	15.9	9.1%
Sous-total impôt courant	741.6	834.5	961.5	994.5	1'102.1	107.6	10.8%	140.6	14.6%
Correctif des estimations	40.2	67.8	87.7		176.6	176.6	///	89.0	101.5%
Rectifications de taxations	-106.3	3.3	-2.3	25.0	35.3	10.3	41.3%	37.6	///
Amendes et majorations	4.3	9.1	3.4	1.3	1.3	-0.0	-1.0%	-2.1	-62.1%
Sous-total autres éléments	-101.9	12.5	1.1	26.3	36.6	10.3	39.2%	35.5	///
Ecriture de régularisation reliquat				-14.2		///	///	///	///
TOTAL IMPÔT PM	679.9	914.7	1'036.0	1'020.8	1'315.4	294.6	28.9%	279.3	27.0%

/// : non significatif

Impôts non périodiques: l'impact du marché immobilier

L'activité très soutenue du secteur immobilier en 2006 a eu un effet direct sur l'impôt sur les bénéfices et gains immobiliers, l'impôt sur les enregistrements et, dans une moindre mesure, sur l'impôt immobilier complémentaire. L'impôt sur les bénéfices et gains immobiliers et l'impôt sur les transactions immobilières (droits de mutation - droits d'enregistrement), qui reflètent principalement le volume des affaires et des transactions, ont bénéficié d'une plus forte progression avec, respectivement, des dépassements de + 25,8 millions (+57,4%) et +36,2 millions (25,5%) par rapport aux montants inscrits au budget. L'impôt immobilier complémentaire ou impôt foncier, exclusivement lié à l'expansion du parc immobilier et à sa valorisation, a enregistré un excédent plus modeste. En effet, le résultat 2006 se monte à 102,8 millions contre un budget de 100 millions, soit un écart de 2,8 millions.

Globalement, le résultat 2006 de ces trois impôts liés au marché immobilier s'élève à 351,8 millions contre 287,0 au budget, produisant un excédent de 64,8 millions de francs (22,6%).

Quant à l'impôt sur les successions, il s'avère que malgré les pleins effets de la suppression des droits en ligne directe, le résultat 2006 présente un excédent de 10,9 millions (12,9%) par rapport à un budget s'élevant à 84,6 millions. Le résultat 2006 se monte ainsi à 95,4 millions.

(Les arrondis peuvent modifier les totaux)	COMPTE	COMPTE	COMPTE	BUDGET	COMPTE	ECARTS			
	2003	2004	2005	2006	2006	C06-B06		C06-C05	
						millions	%	millions	%
Impôts fonciers	109.4	101.3	108.7	100.0	102.8	2.8	2.8%	-5.9	-5.4%
Impôts spéciaux	23.1	31.5	46.5	45.0	70.8	25.8	57.4%	24.3	52.4%
Produit de l'enregistrement et timbre	190.0	166.2	170.2	142.0	178.2	36.2	25.5%	8.0	4.7%
Produit des successions	155.0	248.8	145.3	84.6	95.4	10.9	12.9%	-49.8	-34.3%
Autres impôts cantonaux	96.7	105.5	115.8	116.0	119.8	3.8	3.2%	4.0	3.4%
TOTAL AUTRES IMPÔTS	574.3	653.3	586.5	487.6	567.0	79.4	16.3%	-19.5	-3.3%

Revenus des biens

Inscrits à 272,4 millions de francs au budget, les revenus des biens se montent finalement à 340,5 millions de francs dans les comptes 2006. Cette source de revenu dégage ainsi un important surplus de 68 millions. Ce différentiel reflète pleinement la bonne santé de l'économie locale, suisse et internationale durant l'exercice 2006.

Il faut néanmoins mettre un bémol à cette performance, qui profite de revenus provenant des exercices antérieurs. Ces écritures de régularisations comptables génèrent des revenus à hauteur de 54,3 millions de francs dans les comptes 2006. La majorité de ces écritures, par leur caractère, n'ont pas été inscrites au budget et créent ainsi un écart positif par rapport au budget de 39,9 millions. Voici les principaux écarts nés des écritures de régularisations :

- *Redevance des SIG (redevances reçues en 2006 pour 2005) : +18,4 millions.*
- *Plus-value sur la Halle 7 de Palexpo : +16,8 millions.*
- *Bénéfice plus élevé que prévu via la liquidation de Start-PME: +4,7 millions.*

Toutefois, la croissance **hors régularisations comptables** des revenus des biens reste forte. Elle est essentiellement le fruit des événements suivants :

- *Gains comptables sur les placements du patrimoine financier : +56,8 millions.* Ce revenu est le résultat des bonnes performances des actions du portefeuille de l'Etat de Genève qui sont réévaluées en fin d'exercice selon leur valeur boursière. Le patrimoine financier est surtout composé des actions nominatives et au porteur de la Banque Cantonale de Genève.
- *Rétrocession des bénéfices de l'aéroport : +6,9 millions.*
- *Facturation des intérêts sur les avances de trésorerie à l'Hospice Général, pas prévue au budget : +2 millions.*

Inversement, et pour des montants plus modestes, quelques objectifs n'ont pas été atteints:

- *Revenus des biens des immeubles du patrimoine financier en baisse par rapport au budget. Suite à la mise en place d'un nouveau système informatique, des problèmes de réconciliation avec le système comptable ont été détectés à la gérance. Les revenus 2006 seront comptabilisés sur 2007 : -19,2 millions.*
- *Location de la station d'épuration d'Aire (manco compensé par une économie en dépenses générales) : -10,2 millions.*
- *Gain comptable sur ventes de terrains (non réalisés en 2006) : -5 millions.*
- *Rémunération des garanties octroyées par l'Etat : -4,5 millions.*

Les revenus des biens comprennent les intérêts sur les actifs, les revenus des biens mobiliers et immobiliers, ou encore les bénéfices des établissements autonomes ou non.

Patentes et concessions

Les patentes et concessions atteignent 11,8 millions de francs dans les comptes 2006, soit en léger recul par rapport au budget (13 millions). Cette diminution est principalement due aux redevances des SIG pour Verbois (-1 million).

Recettes diverses

Les recettes diverses atteignent 838,8 millions francs dans les comptes 2006. Dans leur totalité, ces revenus sont supérieurs au budget pour un montant +112,1 millions. Cet écart devient par contre négatif et atteint le montant de - 14,2 millions si l'on analyse uniquement les recettes diverses hors dissolutions de provisions (à hauteur de 375,9 millions).

Cependant, les objectifs fixés sur les recettes diverses ont été en général atteints. Une exception vient particulièrement ternir le tableau général, il s'agit de l'intégration au budget de l'impact du passage au principe d'échéance des amendes. Ce passage entre le principe de caisse et d'échéance n'a pas pu être réalisé dans les comptes 2006 (faute au retard de la mise en production d'une nouvelle application informatique). Ainsi, le "manque à gagner" pour les comptes 2006 par rapport au budget est estimé à 26,8 millions de francs. Ce revenu unique n'est bien sûr pas pour autant perdu et sera par conséquent enregistré ultérieurement.

Les recettes diverses de la Fondation de valorisation dégagent un boni de 21,8 millions par rapport au budget. La Fondation continue de profiter d'un environnement économique très favorable sur la place immobilière genevoise. Preuve en est le rythme toujours soutenu des ventes de biens dont la Fondation s'est rendue propriétaire. Ces ventes s'élèvent à 24,7 millions de francs et dépassent fortement le budget prévu initialement (15 millions).

Les recettes diverses sont composées des éléments suivants: émoluments administratifs, amendes, ventes de marchandises, redevances d'utilisation, dédommagements de tiers, dissolutions de provisions.

Parts à des recettes sans affectation

Les parts à des recettes sans affectation représentent 448 millions de francs dans les comptes 2006, en progression de 69,8 millions par rapport au budget et en diminution de 662,1 millions par rapport aux comptes 2005 (pour mémoire, l'or de la BNS avait rapporté 539,5 millions). Elles sont surtout composées de la part du canton à l'impôt fédéral direct et du versement du fonds de péréquation.

En toute logique, la progression de la part cantonale à l'impôt fédéral direct a été forte dans le résultat 2006, à l'instar des impôts cantonaux. Le résultat 2006 se monte à 285,6 millions, contre 220,4 millions au budget, soit un dépassement de 65,2 millions (29,5%). Sur cet excédent, la part des personnes morales représente 47,3 millions et celle provenant de l'impôt sur le revenu des personnes physiques s'élève à 17,9 millions. Les comptes 2006 enregistrent 31,4 millions au titre du versement du fonds de péréquation, contre 29,2 millions au budget dont ils s'écartent ainsi de 2,2 millions (7,6%).

Les autres éléments des parts à des recettes sans affectation sont l'impôt anticipé (11 millions) et la part des communes genevoises à la compensation financière en faveur des communes frontalières françaises (53 millions). Ces éléments sont en partie corrélés à l'évolution des impôts ordinaires et progressent de 3 millions par rapport au budget.

Dédommagements de collectivités publiques

Avec 157,9 millions de francs, les dédommagements de collectivités publiques sont supérieurs de 60,2 millions au budget 2006.

Une partie de cette variation s'explique par une modification de procédure entre l'élaboration du budget et la comptabilisation. Sur recommandation de l'Inspection cantonale des finances, un changement d'imputation entre la rubrique des dédommagements de la Confédération et les subventions acquises de la Confédération a été introduit pour un montant de 42 millions de francs dans les comptes 2006 (43,6 millions au budget). Il s'agit de la subvention de la Confédération à la caisse cantonale genevoise d'assurance contre le chômage. Ce phénomène crée donc un excédent artificiel sur cette nature, alors que la contrepartie aura un effet négatif sur les subventions acquises, comme indiqué ci-dessous.

D'autre part, un écart positif de +11 millions de francs provient des retenues aux communes genevoises pour la perception des impôts.

Les dédommagements de collectivités publiques sont dus à des prestations qu'assume l'Etat de Genève pour d'autres collectivités (cantons, communes, Confédération).

Subventions acquises

Les subventions acquises (216,8 millions de francs) émanent pour l'essentiel de la Confédération. Le budget n'est pas atteint pour un montant de 41,5 millions, mais pour des raisons uniquement de procédure comptable. Comme précisé ci-dessus, le budget 2006 des subventions acquises comprend un montant de 43,6 millions comptabilisé sur une autre nature comptable (nature 45). Par conséquent, au-delà de ce phénomène bien identifié, les objectifs fixés par le budget ont bien été respectés.

Subventions à redistribuer

Les subventions à redistribuer sont d'un montant égal aux subventions redistribuées qui figurent dans les charges, soit 524 millions de francs. Ces subventions dans lesquelles l'Etat ne joue que le rôle d'intermédiaire sont présentées, comme les imputations internes, dans un volet distinct. En effet, leur influence sur le résultat est nulle (montant équivalent en charges comme en revenus).

Prélèvements sur les financements spéciaux

Pour 2006, les prélèvements sur les financements spéciaux représentent 16,6 millions de francs, supérieurs de 7,9 millions au budget. Cet écart est expliqué par le fonds cantonal d'assainissement des eaux pour 10 millions.

Imputations internes

En 2006, les imputations internes figurant aux revenus pour 348,7 millions de francs correspondent à des montants identiques dans les charges. Elles sont principalement constituées par la recette au DCTI de la ventilation à travers les services des charges de bâtiments.

Investissements: légèrement inférieurs au budget

Pour l'année 2006, les investissements nets - soit les dépenses d'investissements diminuées des recettes d'investissements - sont légèrement inférieurs à 400 millions, soit en-dessous du montant initialement prévu, avec une non-dépense de 31,8 millions - et ce malgré une réduction globale fixée à 149 millions. De compte à compte, on observe toutefois une progression annuelle de 65,7 millions.

Les comptes 2006 sont cependant impactés par la fondation d'aide aux entreprises (dotation à hauteur de 20 millions avec une recette en contrepartie de 12 millions) et la réévaluation du capital de dotation lié à la Halle 7 (dotation de 33,8 millions suite aux travaux de construction de la Halle 7 compensée partiellement par une recette de 17 millions représentant le solde des travaux, écriture réalisée sur recommandation de l'ICF).

Les investissements dits « nets-nets », soit ceux dont les intérêts et les amortissements sont à la charge de l'impôt (après déduction des investissements autofinancés et de ceux n'exigeant pas d'amortissement), s'élèvent 327,5 millions.

Principales catégories d'investissements:

(en millions)	C2004	C 2005	B2006	C 2006	C2006/B2006	C2006/C2005		
Dépenses d'investissement (hors Li.)	394.2	379.4	470.3	453.8	-16.4	-3.5%	+74.5	+19.6%
Loi budgétaire annuelle (capital de dotation Palexpo inclus)	228.7	205.8	261.2	254.5	-6.7	-2.6%	+48.7	+23.7%
Train annuel de lois	14.7	10.3	6.3	7.0	+0.6	+10.0%	-3.3	-32.4%
Grands travaux	150.4	161.1	349.1	190.7	-158.4	-45.4%	+29.6	+18.4%
Réduction globale			-149.0	-	+149.0	-100.0%	+0.0	
Autres dépenses portées à l'actif	0.4	2.2	2.6	1.7	-0.9	-35.0%	-0.6	-24.6%
Recettes d'investissement (hors i.l.)	57.5	45.5	38.9	54.3	+15.4	+39.5%	+8.8	+19.3%
Loi budgétaire annuelle (capital de dotation Halle 6 inclus)	3.6	6.9	4.9	5.0	+0.1	+1.2%	-2.0	-28.5%
Train annuel de lois	38.0	18.5	15.4	0.8	-14.6	-94.8%	-17.7	-95.7%
Grands travaux	7.9	16.0	2.6	15.5	+12.9	+498.1%	-0.6	-3.5%
Autres recettes (FAE, transfert halle 7)			12.0	29.0	+17.0	+141.9%		
Reprise des amortissements	8.1	4.1	4.1	4.1	+0.0	+0.0%	+0.0	+0.0%
INVESTISSEMENTS NETS TOTAL	336.7	333.9	431.3	399.5	-31.8	-7.4%	+65.7	+19.7%
Investissements nets autofinancés (DT)	-9.1	-8.4	-45.6	-18.0	+27.6	-60.5%	-9.6	+114.7%
Investissements nets non-amortis	-6.3	-10.0	-43.9	-54.0	-10.1	+23.1%	-44.0	+439.8%
INVESTISSEMENTS NETS-NETS	321.3	315.5	341.8	327.5	-14.4	-4.2%	+12.0	+3.8%

De nombreuses informations sont disponibles dans l'exposé des motifs du DCTI.

Grands travaux

Les grands travaux (GT) regroupent les dépenses supérieures à 125'000 francs (hors renouvellements et remplacements); ils nécessitent un projet de loi (PL) pour acceptation et peuvent être soumis à référendum. Ils ne sont donc pas votés globalement lors du budget comme la LBA mais projet par projet. Pour l'année 2006, les dépenses réalisées au titre des grands-travaux atteignent 190,7 millions de francs, soit une augmentation de 29,6 millions comparé aux comptes 2005. Rappelons toutefois que le budget 2006 inclut un transfert de 21 millions de la loi budgétaire annuelle.

Principaux travaux réalisés (en millions) :

<i>Liaison ferroviaire Cornavin – Annemasse</i>	12,3
<i>EMS construction</i>	13,8
<i>CO Seymaz</i>	21,3
<i>CO Cayla</i>	14,2

Les recettes atteignent 15,5 millions, soit 12,9 millions supplémentaires au montant prévu. L'écart provient principalement de la participation des CFF pour le CEVA, avec 6,2 millions.

Loi budgétaire annuelle

La loi budgétaire annuelle (LBA) concerne les dépenses entre 60'000 et 125'000 francs. Les montants sont votés globalement avec le budget. Les remplacements et renouvellements d'investissements ainsi que les prêts et participations permanentes rentrent dans cette catégorie. Malgré le transfert de 21 millions aux grands travaux, la loi budgétaire annuelle atteint 254,5 millions, soit une croissance annuelle de 48,7 millions, mais reste inférieure de 6,7 millions au montant budgété. Ce montant est cependant à relativiser au vu de la dotation Palexpo Halle 7 de 33,8 millions, dotation non incluse au budget. Cette dernière est entièrement compensée par la non-dépense de 37,6 millions réalisée par le DCTI.

Avec la nouvelle gestion des investissements, la loi budgétaire annuelle est appelée à disparaître au profit des crédits de programme de renouvellement.

Principaux projets réalisés en 2006 au titre de la LBA :

<i>Maintenance des bâtiments</i>	38,7
<i>Tram Cornavin - Meyrin - CERN (TCMC)</i>	20,7
<i>Nouvelle ligne de tram section Lancy</i>	14,8
<i>Renouvellement et achat de matériel informatique</i>	20,0

Train annuel d'investissements

Le train annuel des lois est composé de tranches de lois votées les années précédentes et n'est plus réapprovisionné. Les comptes 2006 sont légèrement supérieurs de 0,6 million au montant prévu et atteignent 7 millions, soit une diminution de 3,3 millions comparé aux comptes 2005. Relevons cependant les 3,9 millions de dépenses réalisés pour le programme tripartite Unige-Unil-EPFL qui n'avaient pas été budgétés. Ce résultat a été permis par une non-dépense de 1,5 million pour les achats de matériels, logiciels et mandants informatique et de 1,1 million pour l'informatique des CASS. Les recettes sont nettement inférieures au montant prévu, avec 0,8 million au lieu des 15,4 annoncés. Cet écart provient d'une correction comptable de 13 millions sur les subventions liées à la construction des lignes de tram.

Fondation de valorisation des actifs de la BCGe: confirmation des bons résultats

Pour la sixième année d'activité opérationnelle de la Fondation, l'objectif de désengagement était de 720 millions de francs, répartis de la manière suivante: 500 millions de biens immobiliers de rendement inférieur à 3% et de taux de perte supérieur à 50%; 180 millions de biens immobiliers de rendement inférieur à 3% et de taux de perte inférieur à 50%; 40 millions de biens immobiliers de rendement supérieur à 3%.

Au bouclement, le désengagement atteint par les ventes a été de 412,8 millions de francs de créances relatives à 101 objets. A cela s'ajoutent 51 millions de créances remboursées et autres, soit 463,8 millions de désengagement au total. L'écart par rapport au budget s'explique par le report sur l'année 2007 des ventes prévues d'immeubles de logement à l'Etat de Genève. La répartition par catégorie de biens immobiliers a été proportionnellement respectée. L'année 2006 se caractérise également par la réalisation de 11 gros objets dont la créance cédée dépasse 10 millions de francs.

Par conséquent, l'Etat a comptabilisé en charge moins de nouvelles pertes que prévu, réparties en 68,7 millions de francs de pertes exigibles et 35,3 millions de pertes exigibles à terme, soit 104,1 millions, par rapport à un budget de 172 millions.

Ces pertes sont à nouveau en net repli par rapport à celles enregistrées en 2005. Parallèlement, les reventes de biens dont la Fondation s'est rendue propriétaire sont toujours importantes. Ces reventes, souvent bénéficiaires, ainsi que des réductions de pertes, ont permis à l'Etat d'enregistrer un produit de 24,7 millions de francs en 2006, nettement plus élevé que les 15 millions prévus, qui confirme les bons résultats obtenus à la revente des biens à des tiers.

Au plan de la trésorerie, l'Etat a effectué pour 278,9 millions de francs de paiement de pertes en 2006. Le 64 % des paiements concerne des pertes exigibles à terme enregistrées dans les exercices antérieurs et devenues exigibles par suite de la revente en 2006 des biens concernés. Cette proportion particulièrement élevée démontre que le processus de réalisation des biens acquis par la Fondation est fort avancé. Compte tenu des gains de revente précités encaissés, le paiement net des pertes de l'Etat s'est élevé à 250,8 millions de francs, légèrement en-dessous du budget prévu. Pourtant, pour la première fois au 31 décembre 2006, le solde des pertes exigibles dues par l'Etat est à zéro. L'Etat poursuit ainsi sa politique dans ce dossier tout en restant fidèle à sa stratégie de lisser le poids des paiements dans le temps.

Réduction du taux de perte moyen

En 2000, la constitution d'une provision de 2,7 milliards de francs correspondait à un taux de perte global estimé à 53,3%. Fin 2001, ce taux passait à 51% compte tenu des créances complémentaires transférées. Parallèlement, le taux de perte effectif observé en 2001 sur les ventes était de 51,1%, bien dans la cible. Le taux de perte moyen effectif des ventes réalisées tombait à 44,1% en 2002, puis à 41,4% en 2003, remontait quelque peu à 42,2% en 2004, redescendait à 40,7% en 2005. Il est passé légèrement sous la barre des 40 % en

2006 avec 39,9%, compte tenu également d'importants remboursements de créances intervenus en fin d'exercice. A fin 2006, la Fondation a désengagé les deux tiers du patrimoine initial cédé par la BCGe. En fonction des ventes prévues, ce taux devrait légèrement remonter en 2007.

Premier remboursement des avances de l'Etat

Les avances de l'Etat pour le fonctionnement courant de la Fondation se sont élevées à 48,1 millions de francs en 2006, inférieures de 6,8 millions au budget prévu grâce à la levée de la gérance légale par l'Office des poursuites sur un dossier.

En vertu de l'accord signé en 2005 relatif au mécanisme de remboursement des avances effectuées par l'Etat à la Fondation, la BCGe a versé à l'Etat, pour la première fois en 2006, dans le cadre de la distribution de son résultat 2005, l'attribution spéciale prévue de 20 % du total des dividendes ordinaires et supplémentaires distribués. Cette somme, qui s'est élevée à 2,16 millions de francs, est venue en réduction des avances de l'Etat.

Dissolution et dotation de provisions

La progression positive du désengagement effectué par la Fondation dans un contexte de persistance de conditions financières et immobilières favorables, ainsi que la perspective de réaliser l'ensemble du patrimoine résiduel en 2009, soit dans un délai rapproché de moins de trois ans, permettent d'envisager cette année encore une réduction du risque de perte finale. Cet état de fait se concrétise par la dissolution de 80 millions de francs de la provision pour pertes constituée par l'Etat.

Rappelons que la réévaluation du risque final sur les pertes de réalisation des biens immobiliers est annuelle. Elle a permis de dissoudre un montant complémentaire de provision par rapport à une estimation prudente de la perte finale réduite à 2,3 milliards de francs. Cette dissolution correspond à la couverture d'un taux de perte moyen final de 42,5%, contre 46,41% en 2005.

Parallèlement, la provision pour avances a été dotée de 22,9 millions de francs. Cette provision découle du risque de non-remboursement des avances par la BCGe, compte tenu de sa capacité bénéficiaire encore modeste, et surtout de l'échelonnement du remboursement induit par l'accord conclu. La BCGe a enregistré une progression réjouissante de ses résultats en 2005, progression qui devrait se poursuivre en 2006. L'Etat a gardé en 2006 le principe d'un taux de couverture du risque sur les avances de l'Etat de 50%. La dotation correspond donc au 50 % des avances nettes effectuées en 2006.

Cette dotation ne figurait pas au budget, car le système de comptabilisation actuel n'est pas entièrement satisfaisant. Il a finalement été décidé de le conserver tel quel, dans l'attente de l'entrée en vigueur des normes IPSAS et d'une redéfinition avec la BCGe des modalités de remboursement.

Trésorerie et gestion de la dette: objectifs respectés

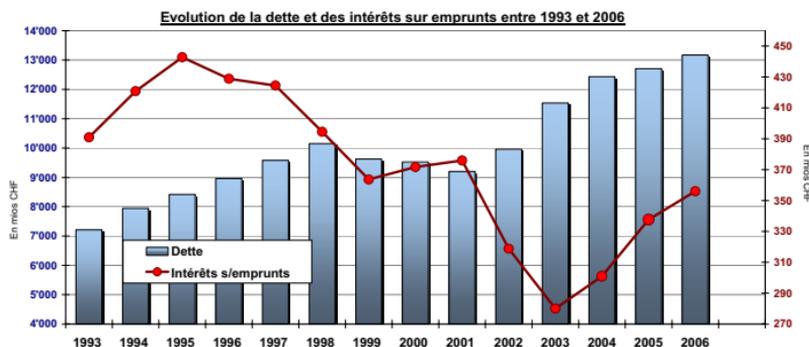
Pour 2006, la Trésorerie générale était dotée par le Conseil d'Etat des objectifs suivants en matière de gestion de la dette de l'Etat : maintenir le taux moyen de la dette en dessous de 2,8%; veiller à maintenir la structure de dette entre parts à taux fixe et à taux variable à 66,7% et 33,3% (risque de taux); veiller à maintenir le risque de liquidités entre 25% pour le court terme (jusqu'à 12 mois) et 75% pour le moyen et long terme.

Ces objectifs ont été respectés. La dette de l'Etat a néanmoins progressé au cours de 2006 puisqu'elle atteint désormais la somme de 13'170,6 millions de francs. Entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2006, la dette s'est ainsi accrue de 464,7 millions de francs, soit 3,7 %.

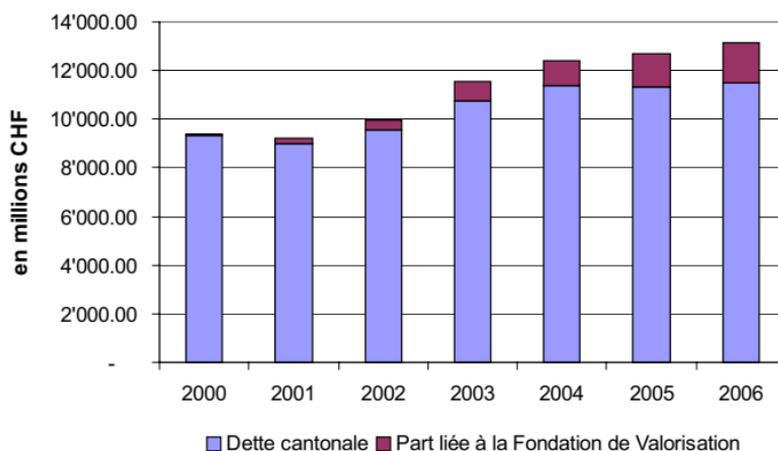
L'augmentation de la dette, malgré un autofinancement positif, s'explique par le décalage chronologique induit par le système d'imposition *postnumerando* et l'utilisation d'évaluations de recettes fiscales dans les comptes.

Evolution de la dette et des intérêts sur emprunts entre 1993 et 2006

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Dette	7'210	7'945	8'416	8'961	9'578	10'153	9'625	9'524	9'204	9'957	11'536	12'432	12'705	13'171
Intérêts s/emprunts	391	421	443	429	425	395	364	372	376	319	280	301	338	356



Une partie de la dette est consécutive aux opérations de la Banque Cantonale de Genève, comme le démontre l'illustration ci-dessous:



Evolution de la structure de la dette

Alors qu'à fin 2003, plus de 39 % de la dette de l'Etat reposait sur des financements à court terme, impliquant des risques liés tant aux taux d'intérêts qu'aux liquidités, la Trésorerie générale a résolument opté depuis 2004 pour un rééquilibrage de la structure de la dette, en transformant une bonne partie du court terme en long terme, tout en finançant l'accroissement de la dette. Cette opération a pu se faire de manière assez aisée, d'autant que les taux d'intérêts se sont maintenus à des niveaux très bas. C'est ainsi que la Trésorerie générale a procédé à des financements à moyen et long terme à taux fixes pour un total de 1,33 milliard de francs, au taux moyen de 2,573 % et pour une durée moyenne de 10,3 ans.

Risque de taux	31.12.2003	31.12.2004	31.12.2005	31.12.2006
taux variable	39,3%	35,3%	27,7%	28,4%
taux fixe	60,7%	64,7%	72,3%	71,6%
total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Risque de liquidités	31.12.2003	31.12.2004	31.12.2005	31.12.2006
court terme (jusqu'à 12 mois)	27,16%	23,25%	16,13%	18,58%
moyen et long terme	72,84%	76,75%	83,87%	81,42%
total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Taux moyen net	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	3,88 %	3,04 %	2,46 %	2,58 %	2,65 %	2,71 %
Intérêts bruts <small>hors int. fiscaux</small>						
(en millions F)	379,5	317,0	278,8	301,9	337,6	356,5
Dette totale						
(en millions F)	9'203,8	9'957,2	11'536,0*	12'431,9*	12'705,8*	13'170,6*

* sans les c/c d'Etat, les fonds spéciaux et legs

Commentaires relatifs au tableau précédent:

En matière de **risque de taux**, la proportion entre taux variables et taux fixes s'est nettement développée en faveur de ces derniers qui représentent désormais plus de 70% du total. En terme de **risque de liquidités**, la structure a évolué vers un meilleur équilibre grâce à un allongement de la durée de vie de la dette.

S'agissant de **l'évolution du taux moyen**, alors qu'en 1998, l'objectif fixé était de maintenir celui-ci en-dessous de 4%, le taux était de 2,71 % en 2006. Ces niveaux correspondent à ceux des années 1966 à 1968, à savoir les plus bas jamais atteints à l'Etat - voire le plus bas absolu s'agissant de 2003 - depuis qu'une statistique existe en la matière.

Le **service direct de la dette** a aussi évolué de manière positive - et cela en dépit de la progression de la dette. Quant au **niveau de la dette**, après avoir enregistré un recul de 1999 à 2001, celui-ci est reparti à la hausse depuis 2002, en progression de 1'635 millions de francs de 2003 à 2006, dépassant son précédent sommet enregistré en 1998.

Principales opérations réalisées en 2006

Les refinancements à moyen et long terme, tous à taux fixe (à une exception près), ont représenté en 2006 un total de 1'330 millions de francs en 13 transactions. Le taux moyen de ces nouvelles émissions a été de 2,57 % pour une durée moyenne de 10,30 ans. Les emprunts à court terme ont atteint 8'040 millions de francs en 135 transactions.

Les lignes de crédit confirmées en compte-courant ou en compte à vue, soit sous forme d'avances à terme, ont pu être confirmées pour un total de 1'050 millions de francs. Le recours aux créances comptables à court terme a été abandonné depuis 2005, en raison notamment du coût lié à cet instrument de financement à court terme.

Plan de mesures P1: premiers effets sur l'exercice 2006

Le Conseil d'Etat a publié le 30 mars 2006 la liste des 73 points constituant le premier plan de mesures d'efficacité. Celui-ci constitue un élément central dans la perspective du redressement durable des finances publiques cantonales et de l'amélioration qualitative de l'action publique. Par extrapolation, le Conseil d'Etat évaluait alors le gain financier attendu sur les comptes de l'exercice 2009 (comparativement aux comptes 2005) à environ 150 millions de francs en terme de fonctionnement pour l'ensemble du plan de mesures. Entre-temps, les travaux se sont poursuivis à un rythme soutenu au sein de l'administration. Toutes les mesures sont désormais détaillées ou valorisées. L'évaluation initiale est légèrement dépassée.

Le bouclage des comptes 2006 fait apparaître des gains légèrement supérieurs à 20 millions pour l'ensemble de l'administration. Au niveau du fonctionnement, les gains (économies nettes sur les charges de fonctionnement) s'élèvent à 15,6 millions de francs. Quant aux économies sur dépenses d'investissements, elles sont chiffrées à 4,5 millions de francs pour l'année 2006.

Les effets attendus pour les années suivantes se montent à 65,9 millions pour 2007, 42,4 millions pour 2008 et 35,9 millions pour 2009.

Liste des mesures ayant eu un impact sur l'exercice 2006

Mesure n°	Libellés	Fonctionnement (en millions)	Investissement (en millions)
1	Recentrer l'offre de formation continue du personnel sur les matières utiles à l'exercice du métier et répondant aux exigences de l'administration.	0,2	-
2	Développer les synergies et les rapprochements entre les divers centres de formation du «grand Etat».	0,76	-
3	Redéfinir clairement les rôles, missions et responsabilités entre l'office du personnel de l'Etat, les ressources humaines départementales et les services.	0,14	-
8	Rendre obligatoire d'accepter les demandes de travail à temps partiel, sauf dérogation du Conseil d'Etat. La compensation du poste est du ressort du conseiller d'Etat de chaque département.	0,22	-
12	Diminuer drastiquement le recours à des consultants externes et s'appuyer davantage sur les compétences d'expertise existant au sein de l'Etat.	0,65	-
16	Réduire de 25% en quatre ans les dépenses globales de communication (postes et publications).	0,65	-
17	Limiter le nombre de communiqués et d'annonces que l'Etat publie dans les quotidiens et utiliser la FAO.	0,15	-
21	Introduire une nouvelle approche globale des moyens d'impression et du matériel bureautique.	-	0,5
24	Lutter contre la surconsommation et l'accroissement de demandes abusives suite aux rabais obtenus.	2	-

27	Diminuer la fréquence de renouvellement du parc informatique.	-	1,5
32	Diminuer de 25% les commissions officielles (CODOF) et le nombre d'observatoires au sein de l'Etat de Genève.	0,1	-
33	Renoncer aux certifications de type ISO non exigées par des dispositions légales, sans renoncer pour autant à une démarche de qualité.	0,01	-
35	Réduire les dépenses liées au protocole.	0,96	-
37	Confier en règle générale au secteur privé les tâches de maintenance et de surveillance des bâtiments administratifs.	0,13	-
42	Utiliser le matériel scolaire romand.	0,9	-
43	Rééquilibrer le ratio entre le personnel en charge de prestations publiques par rapport au personnel en charge de prestations de moyens.	7,19	-
44	Constituer un nouveau service de protection des mineurs (intégration tuteur général mineurs et service de protection de la jeunesse) dans le cadre de l'office de la jeunesse.	0,65	-
46	Réorganiser la formation continue concernant l'aide à domicile et les établissements médico-sociaux au niveau du «grand Etat» (centre de formation des hôpitaux universitaires de Genève).	0,03	-
48	Diminuer le nombre de journées d'hospitalisation inappropriées.	1,1	-
49	Introduire un subventionnement quadriennal 2007-2010 des établissements médico-sociaux (EMS) et des établissements pour handicapés (EPH), garanti et bloqué. Suspendre parallèlement les procédures bureaucratiques des demandes de subventions.	0,26	-
54	Faire des économies d'énergie.	-	-
56	Décloisonner les services (service des autorisations et patentes, office cantonal de l'inspection du commerce, service de protection de la consommation) et reventiler les prestations.	0,05	-
71	Responsabiliser les mandataires dans les procédures d'autorisation de construire	-	-
72	Simplifier et accélérer les procédures en matière d'autorisation de construire.	-	-
73	Réduire les standards de construction des ouvrages publics.	-	2,53
Total par catégories (fonctionnement et investissements)		15,58	4,53
Total général (fonctionnement + investissement)		20,11	